

Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 27/03/2017.

La séance est ouverte à 19h18 sous la présidence de M. le Bourgmestre, Emir Kir.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorzitter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme./Mw. Namli, M./Dhr. Boikete, Mme./Mw. Meulemans, Echevins/Schepenen ; M./Dhr. Smahi, Mme./Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, , M./Dhr. Roekens, Mmes./Mw. De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, Mme./Mw. Dagyarani, MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Mme./Mw. Bulduk, MM./HH. Fremal, Balsat, Mmes./Mw. Vandenabeele, Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal / Gemeentesecretaris.

Excusés / Verontschuldigd : M./Dhr. Clerckx, Mme/Mev. Laaraj, MM./HH. Yildiz, Ozdemir, Mme/Mev. Warnotte.

*Par tirage au sort, M. Balsat sera le premier à voter en cas de vote.*

*Mme Genot attire l'attention de M. le Président sur le fait qu'une note budgétaire ne semblait pas accompagner le budget cette année. Cette note était absente lors de la commission réunie ayant le budget pour objet et lors de la visite de M. Roekens ce matin. Cette note étant maintenant disponible, Mme Genot demande une interruption de séance d'une demi-heure afin de pouvoir l'analyser, ce que M. le Président accepte.*

*La séance est suspendue pour une demi-heure.*

*Les travaux reprennent à 19h46.*

*M. Mouhssin s'enquiert de connaître les raisons de l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la séance à huis-clos. M. le Président explique que les personnes appelées à représenter la commune doivent être choisies, le conseil d'administration en question se réunissant demain, il est dès lors nécessaire d'ajouter le point en urgence afin que la commune puisse être représentée.*

*M. Balsat souhaite ajouter les questions d'actualité ayant pour objet les sujets suivants à l'ordre du jour :*

- 1. Les terrasses « éphémères » ;*
- 2. Taxe sur les commerces vides ou inoccupés ;*
- 3. Recrudescence d'incivilités rue Verbist, caméras, couvre-feu ? ;*
- 4. Un fléau dans la commune : les bombes hilarantes ;*
- 5. Recrudescence d'incivilités dans le quartier Nord ;*
- 6. Conflit d'intérêt ;*
- 7. Quid du service informatique ;*
- 8. Règlement d'ordre intérieur – jeton de présence.*

*Mme Bulduk souhaite poser une question d'actualité ayant pour objet l'accueil de la population à la commune.*

*M. Mouhssin souhaite poser une question d'actualité concernant la réponse à sa demande concernant une consultation populaire.*

## **1. Communication ; mededeling.**

**2. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 février 2017 ; approbation. Proces-verbaal van de zitting van de Gemeenteraad van 27 februari 2017 ; goedkeuring.**

**M. Neve :** Lecture des décisions du conseil communal du 27.02.2017.

*Approuvé – aangenomen.*

*Mme/Mev. De Pauw entre en séance / treedt in zitting.*

**3. Sanctions administratives ; règlement particulier de police relatif aux incivilités dans les transports en commun ; adoption. Administratieve Sancties ; bijzonder politiereglement betreffende overlast in het openbaar vervoer ; goedkeuring.**

**M. le Président :** L'objectif est ici de permettre à la police fédérale de pouvoir constater des infractions dans toute une série de lieux : gares, stations de métro, transports en commun, quais, arrêts et d'éviter d'avoir des règles divergentes entre communes et entre zones de police.

**M. Roekens :** Je ne souhaite pas remettre en question l'utilité d'un tel règlement, j'aurai néanmoins quelque remarque sur sa légalité. Il y a déjà l'arrêté du 13 décembre 2007 et l'ordonnance du 22 novembre 1990 qui permettent au gouvernement bruxellois d'ériger des sanctions administratives pour les mêmes incivilités, je me pose la question du double emploi.

J'ai également deux remarques plus techniques. La première concerne l'âge à partir duquel le règlement s'applique, dans le second article. Celui-ci est déterminé en fonction du règlement général de police de la commune. En fonction des communes, on peut sanctionner à partir de quatorze ans, dans d'autres seize, etc. L'âge où l'on peut être sanctionné pour une incivilité donnée varie donc d'une commune à l'autre, ceci crée une forme de discrimination.

La seconde remarque est que, dans le règlement général de police, un protocole d'accord avec le parquet est prévu pour les infractions mixtes, ce qui n'est pas repris dans ce règlement-ci. En découle une seconde forme de discrimination.

Le règlement ne risque-t-il pas d'être cassé par la tutelle ?

**M. le Président :** Vous mettez le doigt sur un élément important qui est l'harmonisation des règlements généraux de police. Un travail important a été réalisé en collaboration étroite avec la Région de Bruxelles-Capitale, l'association de la Ville et des communes, les zones de police et les communes. Le résultat en est ce projet. Il n'est pas possible de mettre tout le monde d'accord sur tous les éléments. Nous sommes néanmoins parvenus à travailler dans la même direction et à trouver un accord sur toute une série de principes qui se retrouvent dans ce règlement qui consacre dans le transport public, la possibilité pour la police fédérale de pouvoir verbaliser d'une manière similaire d'une commune à l'autre.

Il y a certes quelques différences, dont celle que vous avez soulignée qui est l'âge à partir duquel on peut verbaliser. Il n'y a malheureusement pas sur ce point d'accord entre les communes.

Par rapport à la légalité, nous avons reçu des avis juridiques et avons la sécurité de ce point de vue avec nous.

**M. Roekens :** Concrètement, la Région a été contactée préalablement ? Car elle peut déjà sanctionner.

**M. le Président :** L'objectif est ici de donner la possibilité à la police fédérale d'intervenir, il s'agit de combler un vide juridique. Il s'agissait également d'une demande de l'État fédéral d'un outil permettant plus d'efficacité dans les gares et transports publics.

**Mme Genot :** Y a-t-il des infractions mixtes dans le règlement, si oui, lesquelles ? Dans l'affirmative, nous sommes d'avis qu'il est préférable de faire appel à un vrai juge dans ces cas.

**M. le Président :** Un chapitre est prévu dans le règlement au sujet des infractions mixtes.

**Mme Genot :** Voie de fait et violence légère, qu'est-ce qu'une violence légère ?

**M. le Président :** J'imagine que le code pénal précise cette notion, il faudrait vérifier.

**M. Mouhssin :** Et dégradation de la propriété immobilière d'autrui ?

**M. le Président :** Dégradation de la gare, d'un arrêt, si vous brisez une vitre par exemple.

**M. Mouhssin :** Je reviens sur les infractions mixtes, elles nous posent un réel souci. Pour nous, le système amène à ce que ce ne soit plus la justice qui décide ; on fait à la place porter la décision aux communes. Nous trouvons que c'est acceptable pour une série d'infractions, pour d'autres, nous appelons à une résistance des communes. Il est nécessaire de rappeler que la justice est une compétence fédérale.

**M. le Président :** À l'exception d'un groupe, je pense que l'ensemble du Conseil est d'accord sur votre constat, l'État fédéral devrait exercer ses compétences. Force est néanmoins de constater qu'il y a une tendance à se décharger sur les communes.

*Approuvé – aangenomen.*

**4. Personnel Communal non enseignant ; statut pécuniaire au 1er janvier 1995 ; modification de l'indemnité de vélo. Niet-onderwijzend gemeentepersoneel ; geldelijk statuut op 1 januari 1995 ; wijziging van de fietsvergoeding.**

*Approuvé – aangenomen.*

**5. Liste des jurés d'Assises ; article 249 de la Nouvelle Loi Communale ; paiement.**

*Approuvé – aangenomen.*

**6. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3, 236 et 249 de la Nouvelle Loi Communale. Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikelen 234 lid 3 en 236 en 249 van de Nieuwe Gemeentewet.**

**M. Roekens :** J'ai une question sur une dépense pour l'achat d'instruments de musique pour une fanfare de quartier. C'est le service de rénovation urbaine qui coordonne ce projet, or, j'ai le souvenir que nous avions voté ici le 23 décembre 2014 un subside pour l'achat d'instruments à destination d'une ASBL qui allait porter ce projet. Manifestement, ce n'est pas le cas. Que s'est-il passé avec ce subside ?

*M. le Président propose de faire parvenir une réponse par écrit à M. Roekens.*

*La question d'actualité de M. Balsat sur le conflit d'intérêt est traitée ci-après.*

**M. Balsat :** Dans le cadre du contrat de quartier Axe Louvain, nous nous étions réunis au P'tit Boule et on nous avait à l'époque déclaré que l'ASBL n'existait plus ou était en passe de ne plus exister. Il semblerait que la Présidente de l'ASBL en question aurait ou s'apprêterait à signer une reconnaissance de dette auprès de la commune pour le montant du subside. Ce qui me surprend est que cette ASBL est sur le point de recevoir un nouveau subside communal. Par ailleurs, la Présidente de l'ASBL est également conseillère communale à Schaerbeek et est engagée dans la commune par l'entremise d'un cabinet ci-présent. Ce qui amène ma question d'actualité sur l'éventualité d'un conflit d'intérêt dans ce dossier.

**M. le Président :** J'ai répondu à M. Roekens et je ne partage par ailleurs pas votre développement.

**Mme Meulemans :** Au moment de l'octroi du subside, la Présidente n'était pas employée communale, il n'y a dès lors pas eu de conflit d'intérêt.

*Pris pour information. Voor kennisneming.*

**7. Convention d'adhésion à la centrale d'achat entre l'Agence Régionale du Stationnement et la Commune de Saint-Josse-ten-Noode ayant pour objet la fourniture, l'installation et l'entretien des dispositifs pour vélos. Overeenkomst van toetreding tot de aankoopcentrale tussen het Gewestelijk Parkeeragentschap en de Gemeente Sint-Joost-ten-Node met als voorwerp de levering, de installatie en het onderhoud van de uitrustingen voor fietsen.**

*Approuvé – aangenomen.*

**8. Mise en place de comptes de transit avec dotation de fonctionnement au profit des Communes dans le cadre du préfinancement de recettes fiscales. Invoering van transitrekeningen voor werkingsdotaties aan de gemeenten in het kader van de voorfinanciering van de fiscale ontvangsten.**

*Approuvé – aangenomen.*

**9. Musée Charlier; convention de partenariat avec Les Lundis d'Hortense asbl dans le cadre du cycle musical « Midis Jazz » ; septembre 2017 – juin 2018. Charliermuseum ; partnerschapsovereenkomst met Les Lundis d'Hortense vzw in het kader van de muziekcyclus "Jazzmiddagen; september 2017 - juni 2018.**

*Approuvé – aangenomen.*

**10. Avis sur le projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD).Advies over het project van Gewestelijk Plan voor Duurzame Ontwikkeling (GDPO).**

**M. le Président :** Je remercie les commissaires ayant participé à la réunion des commissions réunies sur le sujet, le texte a été enrichi bien que tout n'ait pas pu être gardé.

Je soulignerai la préoccupation vis-à-vis des personnes handicapées, le peu d'attention accordée au quartier Botanique et à la rue de Brabant, au logement dans le quartier Nord, à la chaussée de Louvain, aux espaces verts et en matière de mobilité.

**Mme Genot :** Le projet de décision qui nous a été envoyé correspond à l'ancienne version.

**M. Mouhssin :** Puis-je vous demander, lorsque un document est modifié, de mettre les modifications en évidence ?

*M. le Président demande à ce qu'une copie de la bonne version soit distribuée.*

*Mme Vandenaabeele souligne que les commissions réunies sont planifiées en soirée et que l'invitation arrive souvent peu de temps avant leur tenue, de l'ordre d'une semaine. Elle n'a pu se libérer pour assister aux deux dernières. Serait-il possible, à l'avenir, de systématiquement choisir le même jour de la semaine, par exemple, le lundi ?*

**M. le Président :** Parmi les points sur lesquels nous nous sommes arrêtés, il y a l'avis favorable sous réserve des remarques suivantes :

- préserver les espaces verts actuels et ne pas diminuer la verdurisation lors de nouveaux projets ;
- prévoir un relais rénovation de logements dans le CRU ;
- maintenir suffisamment de surfaces d'activités tertiaires afin de maintenir une mixité de

- fonctions sur le territoire communal ;
- étudier de manière approfondie le développement de centres commerciaux régionaux afin d'éviter la désertion des noyaux commerciaux plus centraux ;
- demander de ne pas reprendre les rues comprises entre le boulevard Saint-Lazare, la rue de l'Ascension et la rue Verte en noyau commercial secondaire ;
- promouvoir la rue de Brabant et le quartier Botanique en pôle commercial primaire ;
- prévoir un musée de l'immigration de rayonnement international ;
- inciter les opérateurs d'auto-partage à l'utilisation de places de stationnement hors voirie en complément des places en voirie ;
- étudier la modification du COBRACE de manière à éviter le contournement de la mutualisation du stationnement ;
- améliorer l'intégration urbaine de la jonction Nord-Midi et prévoir l'embellissement de ses tunnels ;
- prévoir la création de nouveaux parkings afin de répondre aux besoins des habitants ;
- prévoir l'installation de panneaux antibruit le long du chemin de fer pour protéger les habitants du quartier Nord des nuisances sonores.

Secondement, de proposer les amendements suivants :

- le PRDD est complémentaire à une série de stratégies mises en place par la Région... Ajouter un tiret : « - le plan régional Handistreaming qui prend en compte la dimension du handicap dans l'ensemble des politiques menées ».

Page 10 : ajouter « Ce projet de plan prend en compte la nécessité de prendre des dispositions afin de rendre Bruxelles plus accessible aux publics PMR ».

Je propose de ne pas citer l'ensemble des remarques liées au handistreaming, qui faisaient unanimité.

**Mme Genot :** Nous apprécions qu'une série de nos remarques aient été intégrées. Un seul élément qui me semble important et que je ne retrouve pas, c'est la diminution de la pression automobile sur la chaussée de Louvain.

Je pense que c'était l'occasion d'interpeller la Région sur le fait que la chaussée de Louvain est un axe de pénétration régional : que des véhicules en provenance de Liège sont envoyés vers le centre en passant par notre commune alors que nous sommes la commune la plus densément peuplée et la plus jeune. Les séquelles de la pollution automobile sur les plus jeunes sont pourtant connues.

**M. le Président :** Je propose d'intégrer cet élément.

*Approuvé – aangenomen.*

#### **11. Enseignement - A.T.L. (Accueil Temps Libre); tutorat primaire; convention pour l'année 2017 avec l'asbl Schola ULB.**

*M. Medhoune quitte l'assemblée pour la tenue de ce point.*

*Approuvé – aangenomen.*

#### **12. Gemeentelijke Nederlandstalige bibliotheek ; overeenkomst in verband met de verdeling lerarenkaart Klasse ; stilzwijgende verlenging.**

*Approuvé – aangenomen.*

**13. Motion relative au maintien de la tolérance zéro en matière de bruit du survol de Bruxelles. Motie betreffende het behoud van de nultolerantie inzake vliegtuiglawaai boven Brussel**

**M. le Président :** Nous soutenons en bloc la position de la Région. Il est important que l'ensemble des Conseillers communaux bruxellois l'adopte.

**Mme Genot :** Pour nous, cela va dans le bon sens. Nous demandons depuis longtemps la suppression de la route du canal qui renvoie sur les quartiers populaires toute une série de vols. Nous soutenons la suppression des vols de 6 à 7h, nous regrettons que cette suppression ne concerne que le virage à gauche. De 6 à 7h, où que l'on habite, on devrait avoir la possibilité de dormir si on en a la liberté.

Nous soutenons la motion qui est proposée.

**M. le Président :** Il s'agit d'un compromis. Dans l'idéal, avoir l'aéroport juste à côté de la ville n'est pas la meilleure des choses, en attendant, il s'agit d'une position très courageuse puisque la Région n'a jamais été aussi loin, il faut le dire.

*Approuvé – aangenomen.*

**14. Politique de la Ville ; convention 2016 ; avenant. Stedelijk Beleid ; overeenkomst 2016; aanhangsel.**

*Approuvé – aangenomen.*

**15. AIS ; accord de collaboration entre la commune et l'AIS.**

**M. le Président :** Il s'agit de se conformer à la demande de la Région.

**M. Balsat :** Va-t-il y avoir une intensification ?

**M. Boïkete :** Non, il s'agit d'une convention qui doit être renouvelée tous les 5 ans, nous reprenons les éléments de la politique menée antérieurement.

**Mme Genot :** Il s'agit d'une convention qui prend cours le premier janvier, pourquoi celle-ci n'arrive que maintenant au Conseil ?

**M. Boïkete :** Nous avons pris un peu de retard.

**M. le Président :** Nous corrigerons les dates de prise en vigueur.

*Approuvé – aangenomen.*

*Mme / Mev. Dagyarar quitte la séance.*

**16. Budget communal pour l'exercice 2017. Gemeentebegroting voor het dienstjaar 2017.**

**M. le Président :** Une première remarque est que nous atteignons l'équilibre en 2017 au lieu de notre objectif initial qui était de l'atteindre en 2018. Nous avons un budget avec un léger boni : 65.000 euros environ. Aux exercices cumulés, nous arrivons à 5.454.241 euros. Dans le plan de gestion, un déficit de 726.590 euros était initialement prévu pour 2017. Le plan de gestion a dès lors été amélioré de presque 800.000 euros.

Dans le budget, le soutien et l'aide aux familles est visible, et ce, de manière constante. Nous apportons des aides réelles et concrètes aux familles, aux ménages.

À côté de cela, on peut observer les investissements dans les politiques de proximité : les services de propreté, les services aux citoyens, l'entretien des espaces publics et des voiries. Le développement et

la rénovation des infrastructures publiques et collectives. Je pense notamment aux crèches, aux extensions d'écoles, à la maison des cultures, à la rénovation des bains de Saint-Josse ou encore à l'étude sur le stade Georges Petre qui sera lancée cette année.

Ce budget est un budget qui nous permet de soulager celui des familles avec l'instauration de diverses gratuités : gratuité pour les garderies ainsi que pour l'ensemble des actes administratifs délivrés à l'état civil. Nous proposons les documents d'identité les moins chers du pays. On voit là un effort considérable réalisé par la commune.

Soulignons encore la politique des chèques sport que nous poursuivons.

Les primes au logement également : aider les locataires à améliorer leur confort de vie, notamment par des cuisines équipées ou des salles de bain renouvelées.

Les primes à la rénovation les plus généreuses de la région bruxelloise ! Soulignons l'importance de notre guichet primes avec la présence de rédacteurs et de techniciens connaissant la matière. En 2014, 12 primes avaient été délivrées. Depuis, en 15 mois, nous en avons délivré 521. Ceci permet également une amélioration des conditions de vie.

À aucun moment, nous n'avons augmenté la pression sur les contribuables. Pour éviter cela, nous avons fait preuve de rigueur. Nous avons opté, avec nos services, pour la poursuite des efforts visant à la maîtrise des dépenses. Nous sommes parvenus à limiter nos dépenses de fonctionnement, grâce notamment aux nombreux investissements dans les bâtiments communaux ainsi qu'au coût de l'énergie, tout en continuant à atteindre notre objectif de réponse au défi démographique. Les dépenses en personnel sont contenues tout en les augmentant afin de faire face au même défi démographique.

L'autre versant de ce travail important est l'amélioration des recettes.

Concernant les dotations annuelles des institutions partenaires, je pense notamment au CPAS et à la police, vous le verrez, elles sont contenues, il n'y a pas d'augmentation. Nous faisons un effort considérable vis-à-vis du CPAS qui voit une augmentation du nombre de bénéficiaires après une période de stagnation au cours de la législature. Afin d'anticiper cette augmentation, nous avons décidé de garder une aide significative envers le CPAS : 10.362.697 euros. 2017 consacre également une aide accrue de l'autorité fédérale et régionale : 1.750.000 euros de plus. 2017 consacre encore 100.000 euros de recettes générées par les usagers de la maison de repos et de soins. 1.850.000 euros de moyens supplémentaires alloués au CPAS : nous gardons un montant significatif alloué à celui-ci.

Au niveau de la zone de police, je soulignerai ici que nous sommes une des seules zones à avoir un cadre complet. La zone de police voit sa dotation maintenue à 12.478.476 euros.

Troisièmement, je souhaiterais également dire un mot sur les nouvelles recettes, avec notamment une augmentation des recettes provenant du logement, nous atteignons dorénavant la barre des 2 millions pour les recettes de ce domaine. Une autre augmentation des recettes est celle due aux horodateurs, dont l'amortissement est terminé : 10 années d'investissement s'achèvent, nous atteignons le chiffre de 750.000 euros de recettes.

Il y a aussi, au travers du budget à l'extraordinaire, la possibilité de lancer de nouveaux projets et d'en réaliser d'autres qui sont en cours. Citons la maison des cultures dont le bâtiment a été acheté et dont nous espérons lancer le programme de rénovation cette année, projet financé par la Région et Beliris. Les travaux de la piscine vont débiter dans les prochains jours. Deux crèches communales ont été réceptionnées au niveau du bâti et ferons l'objet d'une ouverture aux familles dans les prochains mois. Le seul regret que nous avons par rapport à ces deux crèches est que l'une des communautés n'a pas souhaité de crèche bilingue.

D'autres projets seront lancés au cours de l'année. Je ne les citerai pas tous à l'exception du Parc situé entre la rue Potagère et la rue de la Limite.

La solidité de notre budget nous permet de tenir le cap. Au travers de cette politique, Saint-Josse participe activement —au risque de me répéter— à relever le défi démographique et à répondre à la demande de la Région. Au travers de ces équipements que nous créons, j'ai parlé des deux crèches,

mais une troisième est créée dans le cadre d'un programme avec Beliris et les HBM. Une quatrième est encore identifiée place Saint-Josse et fera l'objet d'un lancement l'année prochaine. Nous répondons à une demande du gouvernement régional. À cet égard, si le Collège est parfaitement conscient du soutien apporté par la Région aux communes, il souhaite néanmoins qu'une plus grande attention soit portée aux efforts réalisés par celles-ci dans le cadre du défi démographique. Il faut se rendre compte que certaines communes prennent des risques.

**Mme Genot :** Ma première remarque est que nous voterons le budget aujourd'hui, fin mars. Il faut ensuite 40 jours pour qu'il puisse entrer en vigueur. Ce ne sera donc qu'à partir de mai que nous pourrons effectivement nous appuyer dessus. Cela fera dès lors quatre mois pendant lesquels la commune aura été obligée de travailler aux douzièmes provisoires sans pouvoir se jeter dans des programmes de plus grande ampleur.

Je me souviens que lors de votre premier budget, vous étiez fier de pouvoir le présenter avant le premier janvier, c'était une bonne habitude. Je ne vois pas de plus-value à travailler si tard, je vois par contre les freins à la conduite d'une politique ambitieuse qui n'est plus réalisée sur douze mois mais sur huit.

En analysant le budget, nous revenons à nos fondamentaux : de quoi ont le plus besoin les tennodois ?

Nous avons cinq grandes priorités :

- la qualité de vie : qu'est-il fait pour améliorer celle des tennodois ? Au niveau des espaces publics, de la mobilité, de la qualité de l'air, de la verdurisation.
- la question de la jeunesse : qu'est-il fait pour améliorer notre enseignement, la politique de jeunesse, les crèches ?
- le troisième défi de la commune de Saint-Josse est celui de la gestion. Il y a un besoin de rigueur afin de pouvoir saisir au mieux chacun des défis auxquels nous sommes confrontés et pouvoir y répondre le plus adéquatement possible, demander tous les subsides auxquels nous avons droit, engager les personnes les plus compétentes. Le défi de la bonne gestion apparaît comme vital à Saint-Josse.
- le logement : beaucoup de personnes se plaignent de la qualité des logements qui leur sont proposés.
- enfin, l'emploi : très nombreux sont nos concitoyens qui n'ont pas la chance d'avoir un emploi, même pas à temps partiel.

Voici les 5 axes forts sur lesquels on attend la commune. Chaque année, lorsque l'on dépose le budget, c'est l'occasion de voir ce qui sera mis en place pour rencontrer ces axes.

Nous avons eu en commission l'occasion de regarder les chiffres, j'ai pu là me pencher sur la déclaration de politique générale. Je reviendrai sur quelques points.

Tout d'abord, vous dites proposer un organigramme révisé, cela fait longtemps que nous effectuions cette demande. Nous sommes enchantés de la démarche, mais si nous pouvions déjà obtenir le précédent, ce serait un premier pas.

Il est question d'une politique de recrutement professionnalisée avec des possibilités de promotion internes, c'est une bonne chose. Au niveau du recrutement externe, dans beaucoup de communes, on me rapporte que l'ensemble des postes à pourvoir sont publiés sur le site de la commune et que les conseillers communaux de l'opposition sont présents lors des panels d'examen pour les recrutements, que des grilles d'analyse sont disponibles afin de voir si c'est bien la personne la plus compétente qui est sélectionnée. À Saint-Josse, rien de tout cela. Il est important que l'on professionnalise ce domaine, la façon de travailler, qu'une transparence soit apportée ainsi qu'une véritable égalité afin que tous les tennodois puissent postuler à ces emplois, que l'on engage le candidat le plus compétent et aucun autre. Afin de mener à bien cette politique, nous attendons tous un directeur des ressources humaines, est-ce prévu ?

On parle d'un rapport PWC qui pointait toute une série de difficultés, peut-on en disposer ? Il s'agit d'une obligation.



Vous évoquez l'importance de renforcer le dialogue interculturel, je pense que c'est une bonne chose. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner l'importance de certaines tensions. Cela reste très vague, concrètement, on sait que l'on organise beaucoup de fêtes qui permettent à chaque communauté de mettre en valeur sa culture. On organise cependant peu de moments où il y a véritablement de l'échange. Que va-t-il être accompli afin qu'il y ait véritablement un dialogue, des gens qui apprennent à se connaître ?

Je note avec plaisir l'expérience des rangs entre les écoles et l'académie.

Un des grands chantiers que vous annoncez depuis le début de la législature, c'est le grenelle de la mobilité. Là, lorsque je vois ce qui est envisagé dans la note de politique générale, on n'y parle pas de la question qui pour nous est fondamentale : c'est-à-dire, le fait que des navetteurs traversent la commune le matin et le soir. Les GPS envoient les navetteurs dans la commune car nous n'avons pas de plan de mobilité digne de ce nom. Le quartier Nord n'a jamais eu droit à un plan de mobilité. Celui que l'on avait commandé a été jeté dans un tiroir malgré son coût important. Celui qui a été fait pour le centre a été peu à peu démantelé et ne fonctionne dès lors pas, des camions s'engouffrent dans nos rues. La baisse de cette pression automobile de navetteurs est un objectif réellement important et je ne vois rien pour répondre à ce défi.

Dans le chapitre logement, on parle uniquement des logements et des locataires publics alors que l'on sait que les difficultés sont également importantes dans le logement privé. Dans une série de communes, on développe des cellules qui combattent les logements insalubres, qui dressent des constats afin d'obliger les propriétaires louant des bien peu conformes à les mettre en ordre. Nous n'avons pas de politique par rapport au logement privé, à tout le moins, rien n'est indiqué dans la note.

Par rapport à l'emploi, on se félicite de l'arrivée d'Actiris, mais il n'y a pas de politique spécifique, il n'y a pas de partenariat avec la mission locale afin de développer de nouvelles formations et autres.

Dans la note, au sujet du commerce, je pense que l'on a fait un copier-coller de la note de l'année dernière. On y parle d'une première braderie dans le quartier Nord, il s'agit tout de même de la troisième qui s'y tient cette année.

Je souhaiterais des éclaircissements sur un nouveau service : la direction des affaires sociales et des solidarités. Direction à laquelle un programme ambitieux est confié. Combien y a-t-il de personnes assignées à cette direction ?

Par rapport aux jeunes, il est question de professionnaliser l'encadrement, pourriez-vous nous en dire plus ?

Pour revenir aux chiffres proprement dits. On constate un boni de 65.000 euros. Attention, le budget englobe le dividende Interfin, qui est une surprise et un élément ponctuel de 1,4 millions. De la même manière, nous sommes un peu sauvés par la reprise de la taxe sur les hôtels par la Région. Sans ces éléments, notre budget serait fragile.

**M. le Président :** Pas du tout, à cause d'un retard avec le PRI, il manque un million et demi à notre budget.

**Mme Genot :** J'entends bien, mais ce budget me semble tout de même faible. On le voit au niveau du dossier parking, en 2016, nous avons budgétisé 350.000 euros de recettes. Cette année, ce sont 750.000 euros qui sont prévus. Vous nous dites que c'est suite à la fin de l'amortissement des horodateurs alors que lors de cette discussion en 2015, vous nous aviez déjà dit en 2016, ce sera amorti. À mon sens, cet élément était déjà amorti en 2016, il n'y a pas de raison de doubler les entrées potentielles. J'ai l'impression que les recettes parking sont fortement surestimées cette année.

Vous avez déclaré avoir une politique rigoureuse. Je soulignerai cependant des rabotages linéaires sur un certain nombre de postes. Notamment les combustibles et l'eau dans toutes les écoles et les crèches. Alors que dans la note de politique générale, on souligne que les écoles ont des chaudières de plus de vingt ans et qu'il est nécessaire de les changer.

**M. le Président :** M. Jassin a préparé une réponse sur ce point.

**Mme Genot :** J'en suis ravie, en commission réunie, nous n'avions pas obtenu de réponse sur ce point.

Au niveau des plantations dans les parcs, on passe de 37.000 à 25.000, au niveau des plantations bordant les voiries, on passe de 40.000 à 24.000 et pourtant, on peut observer de nombreux arbres endommagés qui devraient être remplacés.

Au niveau de l'enseignement, nous nous surprenions de la diminution du poste relatif aux salaires, vous nous aviez promis une réponse pour aujourd'hui, réponse qui se fait attendre.

Enfin, nous avons pointé l'inégalité au niveau des frais de garderies entre les enfants néerlandophones et francophones. L'enseignement francophone bénéficiant dorénavant de la gratuité.

Au niveau de l'extraordinaire, nous sommes surpris de ne pas y retrouver la crèche de la rue de l'Abondance. Cette crèche a besoin d'investissements, tout le monde ici le sait et la crèche avait été pointée par l'ONE.

Il ne reste que 8 mois et l'extraordinaire est pourtant très important. On y retrouve beaucoup de ventes de bâtiments auxquelles nous avons du mal à croire.

Au niveau des achats, le projet phare : l'achat du bâtiment Quetelet ne se retrouve pas dans la note d'orientation, ni à l'extraordinaire mais caché dans l'annexe. Cet achat se ferait afin de déménager la maison communale, le feuillet du déménagement de la maison communale, nous l'avons déjà vécu une fois, lorsque nous avons souhaité acheter le bâtiment Ethias. Nous avons payé une étude pour ce faire, étude que nous avons ensuite abandonnée, ainsi que le budget de 3 millions que nous pouvions demander dans le cadre du boom démographique.

Il est difficile de tenir un débat lorsque la dépense majeure projetée n'est pas mise clairement sur la table.

**M. le Président :** Vous parlez-vous même d'une idée, si c'est une idée, il est normal que nous ne la retrouvions pas au budget.

**Mme Genot :** Nous souhaiterions qu'à un moment, nous objectivions nos besoins par rapport à l'administration. Avons-nous besoin de mètres carrés supplémentaires ? Avons-nous tenu compte du télétravail dont la promotion sera faite à l'avenir ? Si oui, de combien de mètres carrés supplémentaires avons-nous besoin ? Il y a un penthouse au dessus de la maison communale, avons-nous réfléchi à le reprendre afin d'élargir l'espace disponible ? Nous avons bien entendu l'argument du besoin d'un restaurant collectif pour les travailleurs. Réfléchissons aux différentes possibilités, à l'extension des chèques repas, avons-nous demandé à Actiris si nous pouvions collaborer au niveau du restaurant ? Ne nous précipitons pas dans un investissement de 5 millions.

Nous avons acheté un bâtiment à Evere afin de réaliser du mobilier urbain, nous espérons un plan budgétaire à ce sujet. On reste dans le flou au sujet de cet investissement.

**M. Mohammad :** Le groupe cdH se félicite que la majorité PS-cdH puisse à nouveau présenter un budget 2017 en équilibre, c'est-à-dire avec un léger boni de plus de 60.000,00 euros à l'exercice propre et par un boni de 5.454.241,91 euros aux exercices cumulés.

Nous pouvons également nous féliciter d'être une des rares communes bruxelloises à ne pas être sous plan d'assainissement régional.

Le groupe cdH tient à souligner et saluer, que dans un contexte financier difficile pour la commune, les frais de fonctionnement, de personnel, de la dotation au CPAS ou encore de la dotation à la zone de police restent stables.

À travers ce budget, nous voyons très clairement que notre majorité refuse de faire peser cette rigueur budgétaire sur nos citoyens et elle a choisi comme l'année dernière :

- . de ne pas augmenter l'IPP ;
- . de garder le taux du précompte immobilier inchangé ;
- . de maintenir le niveau de service offert aux citoyens ;
- . de ne pas sacrifier le personnel communal ;
- . de mieux planifier les travaux publics, une planification basée non plus sur l'urgence mais sur l'état général d'un dossier. Ce qui permet une meilleure évaluation des besoins et une gestion des coûts limitant au maximum les mauvaises surprises.

Cette non-répercussion sur les ménages tennodois est une décision courageuse et nous la saluons.

Mais plus encore, cette majorité prend des initiatives audacieuses en matière de gratuité de service pour la population comme :

- la garderie gratuite ;
- le prêt de livre gratuit à la bibliothèque ;
- la non perception de droits communaux aux niveaux des documents administratifs ;
- ou encore les repas du midi à l'école publique à prix coûtant pour nos enfants.

Gouverner c'est prévoir, nous dit l'adage.

Il est du devoir du politique de repenser le budget et de dépenser de manière intelligente l'enveloppe publique. Ici encore, nous sommes très heureux de voir un grand nombre de projets se concrétiser comme par exemple :

- la piscine Saint-François ;
- l'École Arc-en-Ciel ;
- les investissements au niveau du chauffage ;
- le charroi communal plus vert ;
- la participation à la centrale d'achat pour l'énergie verte ;
- la participation à la centrale d'achat pour le remplacement de nos chaudières ;
- le début des travaux pour le remplacement des châssis au niveau de la Maison communale ;
- le lancement de l'étude pour notre nouveau stade de football ;
- l'étude pour l'extension de l'École Henry Frick ;
- la construction de nouvelles crèches ;
- la poursuite des Plans Triennaux d'Investissement en voirie avec la rue Vonck, la rue des Croisades et la rue du Moulin ;
- les travaux au niveau du Lycée Guy Cudell ;
- l'achat du Site Sacré Cœur dans le cadre du défi démographique...
- je vais en rester là... mais le moins que l'on puisse dire, c'est que la majorité travaille, contrairement à ce qui se dit dans les rangs de certains conseillers.

Néanmoins la prudence est de rigueur, pour gérer les finances communales en bon père de famille, il nous est nécessaire d'adopter davantage une politique économique structurelle, et non des opérations « one shot », permettant d'assainir les finances communales.

Dans les années qui suivent, nous insistons pour que le Collège veille à ne pas alourdir la dette communale, à gérer plus efficacement le patrimoine communal et à continuer à être un modèle de la bonne gouvernance en région bruxelloise.

Réduire les factures énergétiques est certes un premier pas important, mais une réflexion plus approfondie doit être menée quant aux autres économies possibles de manière durable.

Nous l'avons dit depuis le début de la législature et le répétons cette année encore, le groupe cdH reste vigilant pour les années à venir et est attentif à faire respecter les engagements conclus dans l'accord de majorité.

Le groupe cdH reste, vous l'aurez compris, attentif face à l'élaboration du budget tant au niveau des dépenses que des recettes. Mais nous pensons que les autres niveaux de pouvoir ne peuvent exiger un

équilibre budgétaire sans porter une attention particulière à certaines communes comme la nôtre par exemple.

Si nous parvenons à présenter ce budget en équilibre, c'est avant tout au prix d'une réelle attention auprès de nos citoyens les plus fragilisés, nous craignons que dans l'avenir, nous devrions faire face à plus une grande précarité de notre population.

En effet, chaque jour, le gouvernement MR-NVA attaque nos acquis sociaux et les mets en difficultés. Il n'est pas normal que seule la commune soit ou devienne le seul rempart à ce gouvernement antisocial.

C'est pourquoi, nous continuerons à être extrêmement vigilants à cette guerre larvée que nous livre ce gouvernement fédéral et nous restons persuadés que le pouvoir communal, notre commune, reste en définitive un rempart efficace face à cette extrême violence.

**M. Medhouné :** Mon intervention pour le groupe PS sera de la même tonalité que celle de notre partenaire du cdH. Nous pensons qu'il y a dans ce budget de bonnes nouvelles. La première étant qu'il s'agit d'un budget en équilibre. L'objectif de maîtrise de la courbe est atteint. Au niveau du résultat cumulé, le matelas de la commune est confortable. Nous sommes parmi le petit groupe des 9 communes de la Région qui ne soient pas sous plan d'assainissement. C'est le résultat de notre gestion.

Je retiens également l'ambition dont il est fait preuve, lorsque il est nécessaire de maîtriser les budgets tout en faisant face à des défis croissants et en élargissant la couverture de service. Mais également l'abaissement des conditions d'accès par une bonne politique de tarification, dont l'embellissement de la commune qui passe notamment par les primes à la rénovation. Réaliser tout cela sans augmenter la pression fiscale sur les habitants est une bonne chose, le faire en ayant comme boussole de donner plus à ceux qui ont moins en est une autre. Il s'agit là de la signature de cette majorité.

C'est un budget juste, réaliste, prudent. À l'ajusté, il y aura peut-être des surprises.

Dans la colonne des dépenses, il y a également de quoi rassurer nos fonctionnaires. La masse salariale est maîtrisée mais nous donnerons aux pensions, nous faisons en sorte que le rendement des pensions soit atteint.

Le budget de fonctionnement évolue dans les limites de ce qui a été accepté par la Région.

Notons également la bonne gestion de la dette. Il ne s'agit pas seulement de surfer sur la vague des taux favorables, encore faut-il avoir l'exigence nécessaire et négocier cela.

Dans la colonne des recettes, je pointe une bonne gestion de nos activités. Les recettes entrent, et nous allons les chercher. J'observe une bonne gestion des encours ainsi qu'une bonne gestion des subventions.

Des investissements à bon escient et au bon moment. Lorsque le matériel est amorti, ce sont des recettes nettes qui entrent, c'est le cas pour notre parc d'horodateurs.

De bonnes nouvelles pour les habitants.

Une bonne concertation avec la Région, une bonne complémentarité, une bonne compréhension de la manière dont les moyens peuvent être articulés. Nous le voyons dans la manière de générer des recettes dans les systèmes de compensation.

**M. Balsat :** Je reconnais que des efforts aient été réalisés par la majorité dans différents secteurs, dont le logement et l'emploi. Au contraire d'autres secteurs dont j'ai le sentiment qu'ils ne représentent pas une priorité pour cette majorité, tels que le commerce, la sécurité ou le sentiment d'insécurité, la propreté publique, les travaux publics. Ce sont là quatre secteurs qui me semblent pourtant importants.

J'ai par ailleurs également l'impression que ce budget a été rendu possible en rognant sur les postes énergétiques dans les écoles de la commune.

Lorsque l'on gère une commune, il y a lieu de gérer tous les postes. Je prendrai l'exemple de nos noyaux commerciaux, c'est un désastre économique. Il y a certes là la malchance qui s'en mêle. Nous avons bien des braderies mais elles ne suffiront à redorer nos commerces. J'ai l'impression que le commerce n'est pas un point important pour votre majorité. Vous avez mis l'accent sur la gratuité des documents administratifs, mais si c'est pour se balader dans des rues vides où tous les commerces ont fermé, cela m'inquiète !

Au niveau de l'aspect sécuritaire : le budget de la police n'a pas bougé. On peut lire dans la presse du 3 mars dernier que la police se plaint de ne pas avoir assez de moyens. Notre police zonale déclare ne plus avoir les moyens d'acheter de chaussures. Nous avons le sentiment d'avoir des zones de non droit au sein de la commune. Nous avons des commerces, des habitants, qui ne se sentent plus en sécurité du fait de petites bandes organisées.

En termes de travaux publics, je demande une omniprésence de notre échevin en charge de ceux-ci.

En termes de propreté, la commune met les moyens. Je pense néanmoins qu'à un moment donné, il faut mettre les pieds dans le plat. À un moment donné, il faut avoir le courage politique d'une tolérance zéro, des gens jettent leurs papiers sachant que nos équipes passent régulièrement.

L'axe actuel semble être le quartier Nord et je ne crains qu'une bulle immobilière ne s'y forme.

Mme Genot a parlé de la rue Wauwermans, bâtiment que nous avons acheté une fortune et que l'on ne parvient pas à vendre. Je pense qu'il faut faire comme avec la Justice de paix et se résoudre à baisser le prix. D'autant plus si l'on souhaite procéder à des acquisitions dans le quartier Nord, il faut se ménager des moyens.

À mon sens, ce budget est de la poudre aux yeux.

**M. le Président :** Chacun a son opinion sur le budget que nous avons présenté. Nous pensons avoir du courage politique, peu de communes réalisent ce que nous réalisons. Nous ne souhaitons pas être sous tutelle, nous sommes volontaristes, engagés, nous prenons nos responsabilités. Nous venons avec des politiques nouvelles, qui n'existent pas ailleurs. C'est la preuve qu'un travail est accompli, d'une créativité, d'inventivité mais surtout, d'une volonté forte de répondre aux besoins de la population.

Nous souhaitons anticiper tous les problèmes signalés par M. Balsat. C'est pour cela que nous avons décidé d'investir dans la petite enfance. Nous allons quasiment doubler le nombre de places en une législature au niveau des crèches, c'est remarquable pour une petite commune. Je rappelle que la commune de Saint-Josse est celle avec la population la plus modeste de Belgique, avec un vieux bâti, avec la plus forte densité de population, avec une multitude de communautés présentes sur le territoire. Notre avantage est d'avoir une population jeune qui mérite que l'on s'y intéresse. Nous misons sur la jeunesse et construisons 5 crèches alors que nous en avions 4.

Vous parliez de commerce M. Balsat, nous battons tous les records en termes de commerces et avons la meilleure densité de commerce à l'échelle du pays. Il est vrai, certains rêveraient d'avoir un commerce plus luxueux, ne s'adressant qu'à une frange de la population. Nous effectuons notre politique en fonction des habitants, nous ne souhaitons pas de commerces plus luxueux. Nous essayons de favoriser le pouvoir d'achat.

La gratuité des garderies est un autre exemple de l'accent que nous mettons sur l'enfance. L'accès à la crèche peut libérer un parent qui peut alors travailler ou se former plutôt que de garder l'enfant. L'effort colossal de formation du personnel des garderies. Nous avons réussi notre pari, certains doutaient que nous puissions faire face à l'afflux découlant de la gratuité nouvelle.

Il faut du courage politique pour proposer la gratuité des documents administratifs. Certains disaient que l'on ne pourrait plus payer le personnel, ce n'est pas le cas. Et nous serons peut-être suivis, d'autres communes y songent.

Notre plan propreté : de 7h du matin à 20h, du lundi au vendredi. Merci à tous nos travailleurs. Et nous sanctionnons les incivilités.

Lorsque vous parlez de logement, Mme Genot, je ne vais pas dire que nous sommes exemplaires. Mais lorsque l'on regarde l'ensemble des politiques que nous avons menées en termes de rénovation urbaine, nous avons réussi dans le logement. Nous avons créé du logement public, nous avons rénové du logement public, communal, social. Nous avons réussi dans les équipements. Nous avons créé des salles de sports, nous avons créé des crèches.

Nous avons promis de mettre des moyens afin de permettre aux propriétaires d'atteindre les primes à la rénovation et nous l'avons fait. Nous sommes passés de 12 primes en 2014 à 400 fois plus aujourd'hui. Nous sommes fiers de ce résultat. Autant de toits, de façades etc. qui seront rénovées. Cela fonctionne et nous ne nous sommes pas arrêtés en si bon chemin. Nous pensons à nos locataires et ils sont nombreux : 700 dans le logement social, 300 dans le logement communal. Il n'est pas possible de les sortir afin de rénover le bien, mais nous pensons à eux, nous avons inventé, en leur permettant de rénover leur salle de bain ou leur cuisine tout en restant dans le logement.

M. Balsat, nous sommes très fiers des devantures commerciales qui se rénovent. 1.500 euros d'aide pour chaque commerçant qui souhaite renouveler sa façade. Avec à chaque fois respect de notre règlement d'urbanisme. La journée des commerçants : nous sommes passés de 3 à 6 braderies. Sur les commerces, de manière générale, nous sommes conscients que la chaussée de Louvain mérite mieux. Cela bouge, des contacts sont pris, des négociations sont en cours. De la même manière, regardez ce que le métro Madou est devenu grâce aux efforts de la STIB. Regardez ce qui se passe à l'avenue de l'Astronomie avec l'arrivée d'Actiris. Il y a un renouveau, il va être accentué par l'espace public, par les espaces verts.

Attendez de voir demain la petite ceinture. Attendez la fin des travaux place Rogier. Le lancement des travaux place Saint-Lazare, à chaque fois, le Collège a eu le souci d'un projet équilibré qui permette la place au piéton, au cycliste, au transport public et enfin, à ceux qui n'ont d'autre choix que de se déplacer en voiture. Des arbres, de la verdurisation, à chaque fois, des espaces réappropriés par les habitants.

Nous sommes la seule commune avec un règlement terrasses. Pendant la période estivale, il y a moins de voitures, nous permettons l'installation de terrasses estivales.

Le dialogue interculturel. Dire que nous avons initié un dialogue interculturel avec la population non, je pense que ce dialogue est permanent. Le premier outil qui nous permet d'instaurer un dialogue très positif avec la population, c'est la plate-forme de la cohésion sociale qui rassemble l'essentiel des associations qui travaillent, qui militent dans le cadre du vivre ensemble et de la cohésion sociale.

Nos rencontres, sous la tutelle de notre échevine de la cohésion sociale, sont permanentes. Il arrive également que j'y participe moi-même. Ce sont des lieux de grand débat démocratique. C'est là aussi que le vivre ensemble est créé au sein de la commune. À chaque fois, en tenant compte de l'actualité. Ils ont été très occupés par la crise des réfugiés, je rappelle que la commune a à chaque fois facilité l'intégration de ceux-ci, nous avons à chaque fois pris des mesures favorables, dans nos écoles, dans nos administrations. Nous avons à chaque fois essayé de trouver les solutions les plus simples afin d'intégrer ces populations. Le CPAS a introduit un projet auprès de la Région pour lequel nous recevons dorénavant une subvention.

Nous avons aussi d'autres projets, je ne les énoncerai pas tous ici. Saint-Josse pour tous est également un moment dans le cadre de la coopération qui nous permet d'avoir un dialogue sur ce sujet qui intéresse de nombreux habitants. La solidarité et la coopération. Sans parler du jumelage avec Tanger et Eskisehir, où, à chaque fois, il y a des échanges importants.

Merci pour le soutien pour les rangs au niveau des écoles et des académies.

Les navetteurs ne sont pas oubliés des grenelles de la mobilité, c'est d'ailleurs un des thèmes de ceux-ci, parmi cinq.

Mon collègue Philippe Boikete répondra au niveau de l'emploi et des initiatives prises en la matière.

Le quartier Nord, M. Balsat, nous investissons massivement dans ce quartier, il est vrai qu'il avait manqué de moyens alloués par le passé. L'antenne du CPAS arrive dans le quartier, nous rénovons la

grande tour de logements sociaux avec une crèche et un jardin qui seront ouverts aux habitants. Nous terminons cette année la construction de la maison des enfants, située rue Godefroid de Bouillon. C'est un quartier qui est pour nous extrêmement important. Nous pensons que tout le monde doit vivre dans la sécurité, comme vous le dites. La sécurisation du quartier est une de nos priorités, c'est pour cela que la police accomplit un travail de fond, régulier. Il arrive que nos policiers soient chargés d'autres missions, dont la lutte contre le radicalisme violent et le terrorisme. De manière générale, il y a une amélioration de la situation sécurité à Saint-Josse.

Pour les travaux publics, M. Jassin répondra lui-même.

M. Medhoune, le fait de ne pas être sous plan d'assainissement est une volonté politique afin de pouvoir agir plus vite. Vous avez insisté sur un point essentiel : c'est la complémentarité et la concertation avec la Région. Dans tous les projets que nous menons, nous souhaitons travailler en bonne intelligence avec la Région mais également avec les deux autres communautés, c'est le gage d'une exploitation optimale des subsides. Il est normal de jouer le jeu de la contractualisation avec la Région, nous l'avons fait à chaque fois.

Je remercie M. Mohammad pour tous ses mots, il a énuméré les nombreux projets que nous portons. Le projet de la rue de l'Abondance nous permettra de réaliser une opération tiroir. Avoir un lieu nous permettant d'accueillir temporairement les enfants pendant que nous rénovons leur école, c'était la meilleure chose qui puisse nous arriver.

Enfin, pour Mme Genot, par rapport à la surestimation éventuelle des recettes liées au stationnement. La recette, en 2016, est de 456.000 euros. Depuis, nous avons amélioré notre taux de récupération des impayés venant des plaques étrangères, ce qui a constitué une source de recettes supplémentaire. L'autre source de recettes supplémentaires, c'est l'application du paiement le samedi. Le samedi était bien payant dans notre plan de stationnement mais ce n'était pas appliqué, dorénavant, ce sera le cas. Un travail est également mené au niveau des zones de livraison. Sur base de tout cela, le service communal et l'opérateur sont arrivés à cette estimation.

**M. Jassin :** Je répondrai ici aux nombreuses questions posées lors de la commission réunie ayant pour objet le budget. Questions relatives à la baisse des postes liés à l'énergie et l'eau dans l'enseignement.

Les services ont réalisé un tableau reprenant l'ensemble des engagements définitifs pour les années 2013 à 2016. Il s'agit donc des factures que nous avons effectivement payées. Je pense qu'il s'agit là de l'élément le plus factuel que nous puissions utiliser pour répondre de manière objective à la question.

En 2013, il y eut 1.792.000 euros de dépenses au niveau des énergies et de l'eau. En 2014 : 1.748.000, en 2015 : 1.528.000 et en 2016 : 1.269.000 euros.

Concrètement, deux éléments de réponse. Premièrement, nous avons adhéré à une centrale d'achat réunissant les communes bruxelloises et nous permettant d'obtenir des prix plus compétitifs, malgré notre choix d'utiliser une énergie verte, plus chère. Secondement, nous menons également une politique de remplacement des chaudières, ce qui entraîne une diminution de la consommation. Le résultat est simple, entre 2015 et 2016, une baisse de la facture de 27,39% et, entre 2013 et 2016, c'est une diminution totale de 500.000 euros.

J'ai été interpellé par rapport aux voiries. En matière de travaux publics, au niveau des trous, M. Balsat déclare qu'il y en a partout et que l'on ne fait rien. En 2016, 26 rues ont bouchées pour une superficie totale de 558 mètres carrés.

Place Saint-Lazare : 26 m<sup>2</sup>, tunnel Gineste : 4 m<sup>2</sup>, rue Charbonniers : 5 m<sup>2</sup>, rue Brabant : 4 interventions pour un total de 10 m<sup>2</sup>, rue Gineste : 34 m<sup>2</sup>, rue Botanique : 30 m<sup>2</sup>, rue du Chemin de fer : 20 m<sup>2</sup>, rue Saint-Alphonse : 3 m<sup>2</sup>, rue Eeckelaers : 5 interventions pour 33 m<sup>2</sup>, avenue Jottrand : 4 m<sup>2</sup>, rue des Deux Tours : 3 interventions pour un total de 17 m<sup>2</sup>, Rue Roen Bovie : 1 m<sup>2</sup>, rue Joseph Dekeyn : 15 m<sup>2</sup>, rue Willems : 8 m<sup>2</sup>, rue Van Bommel : 16 m<sup>2</sup>, rue Amédée Lynen : 2 interventions pour un total de 9 m<sup>2</sup>, rue de la Charité : 5 interventions pour un total de 95 m<sup>2</sup>, rue Cornet de Grez : 48 m<sup>2</sup>, rue du Moulin : 31 m<sup>2</sup>, rue Verte : 36 m<sup>2</sup>, rue Saint-Lazare : 58 m<sup>2</sup>, rue Saxe-Cobourg : 5 m<sup>2</sup>, rue de Bériot : 11 m<sup>2</sup>, rue de la Comète : 5 m<sup>2</sup> et enfin, rue Bertulot : 3 m<sup>2</sup>.

Au total, nous avons rénové 558 mètres carrés sur le territoire, ce qui contraste avec le constat que nous ne faisons rien. Nous poursuivrons cette politique de rebouchage en 2017.

De manière concomitante, nous avons installé 25 casses-vitesses lors de cette mandature. Ce qui est plus que lors des deux précédentes.

Dire que nous ne faisons rien en termes de voirie est un mensonge.

**M. Boïkete :** En commission réunie, il y avait une question par rapport à la masse salariale pour laquelle on peut observer une diminution dans l'enseignement. La réponse est simple, nous avons surestimé celle-ci en 2016, nous avons reçu entretemps des dépêches de la communauté française nous amenant à revoir les prévisions que nous avons réalisées. Nous sommes ici plus près de la réalité.

**Mme Genot :** En 2015, il ne s'agit pas d'estimations et nous étions à 585.000 euros dans l'enseignement néerlandophone. Pour ce poste, nous sommes maintenant à 560.000 alors qu'il s'agissait du réalisé 2015.

**Mme Meulemans :** Ceci pourrait s'expliquer par un rajeunissement de la population enseignante.

**M. Boïkete :** Au niveau des classes vertes, une justification de l'augmentation du poste avait également été demandée en commission réunie.

Il y a effectivement une augmentation du nombre de classes vertes organisées et ceci s'accompagne d'une augmentation du coût du transport, les voyages en car coûtent plus cher qu'auparavant. Au niveau du lycée, un plus grand nombre de sorties sont organisées, il y a une demande en ce sens de la part des enseignants.

**Mme Genot :** Enseignement maternel francophone : traitement du personnel enseignant, au réalisé 2015, nous étions à 1.124.000, en 2017 nous sommes à 1.100.000 euros. Nous avons une diminution alors que d'habitude, avec l'inflation etc. nous observons généralement une augmentation.

**M. Boïkete :** Pas nécessairement, comme l'a dit Mme Meulemans, cela peut s'expliquer de différentes manières, dont des départs à la retraite. On peut aller du simple au double entre un enseignant qui débute et un autre qui termine sa carrière.

**Mme Genot :** C'est pour cela que nous avons demandé le nombre d'équivalents temps-plein afin d'être certains.

**M. Boïkete :** Je propose que, comme nous le faisons pour le logement, à la rentrée, pas sur une année civile mais sur une année scolaire, nous vous présentions un rapport d'activité du département enseignement. Avec l'évolution de la population scolaire, les innovations pédagogiques, ce qui se passe dans les garderies, etc.

*M. le Président propose d'organiser une commission réunie sur ce rapport, à la rentrée.*

Au niveau de l'emploi, nous avons un échevin avec cette compétence ainsi que celle relative à la formation. Il n'y a cependant pas véritablement d'administration liée et nous nous sommes dès lors posés la question de savoir si il y avait lieu de mettre quelque chose dans la note de politique générale à ce sujet. Les politiques de l'emploi sont exercées par une multitude d'acteurs : il y a la commune, à travers l'échevin du personnel, le CPAS également, à travers son service d'insertion professionnelle et les articles 60, il y a encore des organismes para-communaux comme la mission locale ou l'ALE où là, il y a véritablement un travail qui est réalisé depuis deux à trois ans afin d'essayer que nous proposons des formations qui soient en phase avec les besoins de la commune mais également avec les profils des habitants de Saint-Josse. Que les formations que l'on offre à la mission locale se soldent par des sorties positives pour les stagiaires, qui sont généralement tennoodois. Nous avons là des taux de sortie intéressants, on peut le voir dans le rapport d'activités de la maison locale.

Il y a également des leviers qui sont utilisés plus abondamment par la mission locale. Nous avons utilisé au maximum tous les dispositifs mis en place par la Région. Je pense aux stages de transition en entreprise pour les jeunes sortant de l'école afin de les mettre immédiatement en immersion à travers le



travail. Je pense également aux contrats d'insertion : les ACS d'insertion. À la commune, il n'y a pas moins de 19 ACS d'insertion, 8 à la mission locale. Il y a là une politique active des autorités communales et des associations. Il y a encore l'ALE qui effectue un travail remarquable. Nous avons augmenté le nombre d'heures ALE prestées de près de 200 %, essentiellement à travers le projet à l'école.

**M. Azzouzi, échevin de la jeunesse :** Comme moi, vous connaissez les grandes activités du service jeunesse : Saint-Nicolas, place aux enfants, les plaines de jeux etc. Les 30 ans de la maison de jeunes « Le Clou » ont rencontré un vif succès. D'anciens jeunes du quartier sont venus nous raconter leur histoire.

Que propose-t-on cette année ? L'essentiel de notre souhait est l'aspect pédagogique dans les activités. Nous avons souhaité mettre l'accent sur les écoles de devoirs. Les parents sont demandeurs, ils ont eu l'occasion de nous en faire part aux 30 ans du « Clou ». Dans le budget, on retrouve l'achat de livres, nous sommes attentifs à améliorer le plaisir de la lecture.

*Mme Genot demande où se trouve l'augmentation des places en école de devoir dans le budget ?*

Nous améliorons d'abord le matériel : dictionnaires, livres pédagogiques, ... Et nous lançons un journal semestriel des jeunes, fait par les jeunes, pour les jeunes.

*Mme Genot observe qu'il n'y a pas de places supplémentaires en école des devoirs.*

Non, effectivement, pas encore à ce stade-ci. Mais nous avons la volonté de permettre à des jeunes de se former afin d'obtenir le brevet d'animateur. Ceci leur permettra d'éventuellement venir remplir notre encadrement.

D'autres activités sont également organisées telles que des rencontres thématiques suivies d'un débat.

Je voulais également parler des moins jeunes. On nous fait souvent le reproche de ne pas nous occuper des adolescents. Outre la formation, il y a également lieu de renforcer les liens avec Bruxelles-Formation, avec Actiris, ... Je pense que nous avons un travail à accomplir.

Je travaille par ailleurs avec le bourgmestre sur un projet porteur d'innovation : la création d'un LOL festival, un festival du rire qui pourrait être pour nous une sorte de perche vers les jeunes. Il y a également l'idée de réaliser une antenne pour les jeunes et moins jeunes, rue Verbist, au P'tit Boule.

**M. le Président :** La direction des affaires sociales chapeaute au niveau de l'administration des projets externalisés : la Maison de la famille, le service de guidance budgétaire, ... Elle organise également elle-même, apporte son soutien administratif et son encadrement à des événements organisés au niveau de la commune. La dernière initiative étant la fête de familles.

**Mme Genot :** Le dialogue interculturel, il est bon d'y avoir les acteurs de la cohésion, c'est-à-dire les professionnels des associations qui se rencontrent, et j'ai déjà entendu parler de la qualité des échanges... Néanmoins, si l'on souhaite réellement un dialogue interculturel, il y a lieu que des citoyens se rencontrent. Des citoyens qui ont des convictions différentes et qui débattent du sujet.

Par rapport aux navetteurs, nous pensons qu'il est vraiment important que ce dossier avance et qu'il y ait moins de navetteurs dans nos rues. Nous ne voyons rien de concret dans ce sens ni un euro au budget.

Par rapport aux écoles de devoirs, je pense que l'on a vraiment besoin de places supplémentaires.

**M. Azzouzi :** Nous y travaillons et cherchons un bâtiment qui nous permette d'aller plus loin.

**Mme Genot :** Par rapport à la politique jeunesse, nous avons des exemples de choses qui marchent très bien. À Molenbeek, 900 jeunes ont participé à des élections, gèrent un budget, décident des activités qu'ils vont organiser. Je pense qu'il y a lieu d'aller piocher des idées pour redynamiser notre politique jeunesse.

**M. Azzouzi :** Un conseil des jeunes pourrait effectivement être une opportunité. Le projet est proche de notre journal des jeunes et pourrait y être complémentaire.

Dans le cadre du jumelage, nous partirons bientôt à Tanger pour l'inauguration de l'orphelinat. Les animateurs qui nous ont accompagnés ont été fort touchés par ce qu'ils ont vu. Comme vous le savez, il y a quelques temps, nous avons organisé une Saint-Nicolas, l'objectif est de venir avec des jouets et du matériel didactique pour cet orphelinat. Ceci est prévu le 20 avril. Il s'agit pour nous d'introduire la notion humanitaire auprès des jeunes qui fréquentent nos maisons de jeunes.

**Mme Genot :** Vous déclarez créer 5 crèches, nous y étions obligés : contrats de quartier, Beliris. Nous étions par ailleurs une des communes avec le taux de couverture le plus bas au niveau des places de crèche.

Nous débattons ici beaucoup des murs de l'enseignement et pas assez de sa pédagogie. Je salue que l'on puisse le faire en septembre. Par rapport aux murs, je pense beaucoup à l'école néerlandophone qui refuse énormément d'inscriptions chaque année.

J'ai entendu tout le monde se réjouir de l'absence de rigueur, mais lorsque l'on voit les recettes, il y a deux fois plus de moyens par habitant à Saint-Josse qu'à Schaerbeek. Ceci devrait se ressentir hors je ne le ressens pas.

**M. le Président :** Je ne partage pas votre avis Mme Genot.

**M. Mouhssin :** Votre bilan : vous venez aujourd'hui avec des projets qui aboutissent. La piscine ? 2018, toute une génération d'enfants qui n'auront pas pu apprendre à nager. Pourquoi ? En raison de l'incompétence de ce Collège.

L'îlot Cudell, vous annoncez cela comme un grand événement, on en parlait déjà en 2002.

Saint-Lazarre, il y avait un bon projet, vous avez décidé qu'il était mauvais et l'avez bloqué. Aujourd'hui vous débloquez des projets que vous aviez vous-même bloqués et annoncez cela comme de grands événements.

La solution d'un bâtiment permettant une opération tiroir dans l'enseignement est par ailleurs une bonne solution et je la salue.

Quant à votre intention de racheter l'observatoire pour en faire une maison communale ?

**M. le Président :** Je n'ai jamais dit que nous allions déménager la maison communale. J'ai parlé d'extension de la maison communale. Depuis des années je défends l'idée d'un réfectoire pour les fonctionnaires. En dehors de cela, nous avons deux services logés dans des bâtiments loués avec pour l'un d'entre eux, un loyer élevé. En tant que bon gestionnaire, à un moment, on peut souhaiter acheter plutôt que de payer des loyers.

Nous ne souhaitons plus d'un service démographie qui accueille les gens derrière une vitre. Pour nous, il s'agit d'une manière de faire appartenant au passé. Les gens devraient être accueillis comme dans tous les services publics et même ailleurs : dans des espaces paysagers, est-ce un crime de souhaiter repenser et améliorer l'accueil de la population ? De faire travailler les gens dans de bonnes conditions. Si cette opération se fait, nous pourrions par ailleurs envisager un lieu d'exposition supplémentaire au rez-de-chaussée du bâtiment où nous nous trouvons actuellement.

À aucun moment nous n'avons pensé quitter la maison communale, ceci ne veut pas dire que nous n'avons pas l'ambition de l'étendre.

**M. Mouhssin :** Au sujet de ce projet d'acheter ce bâtiment place Quetelet : lorsque vous déclarez souhaiter acquérir 2.300 mètres carrés pour abriter un réfectoire et deux services, je vous avertis que c'est trop.

À partir du moment où nous avons amendé le PRDD en soulignant l'importance d'un musée de l'immigration, il faut être cohérent et se mettre en quête d'un bâtiment permettant de l'abriter. J'ai fait

le tour de la commune et celui qui s'y prête le mieux est justement l'observatoire. On sait que la Région avait le projet de l'acheter. Plutôt que de l'acquérir pour étendre la maison communale, collaborons avec la Région afin qu'elle l'acquière pour y installer ce musée.

Lors de la commission, nous vous avons demandé d'évaluer les besoins. Nous estimons aujourd'hui ne pas avoir les moyens nous permettant d'évaluer ces besoins. Vous avez déclaré aspirer à être une administration moderne, développer l'e-service. Ceci permettrait de diminuer le nombre de mètres carrés nécessaires. Vous avez déclaré souhaiter développer le télétravail, ceci devrait également diminuer les surfaces dont nous avons besoin. Enfin, ne serait-il pas envisageable de contacter Actiris qui aura un grand réfectoire ? Ne pourrait-on pas développer des collaborations ? Je ne sais pas si c'est possible, mais faites preuve d'imagination.

Par rapport à la rénovation du garage communal, j'ai vu qu'il était envisagé de réaliser une étude dans ce sens. Comme je vous en avais déjà fait part il y a quelques mois, il nous paraît essentiel d'organiser la fête du sacrifice sur le territoire de la commune. Nous avons préconisé le garage communal. Je pense que vous pourriez élargir l'étude et demander si il est possible de procéder à des aménagements qui rendraient cette fonction supplémentaire possible.

*Le point est porté au vote et le budget est approuvé avec 17 votes favorables, 4 votes défavorables et 2 abstentions.*

*Ont voté pour : Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Ozkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ihunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Fremal, Emir Kir.*

*Ont voté contre : Frédéric Roekens, Zoé Genot, Ahmed Mouhssin, Veerle Vandenabeele.*

*Se sont abstenus : Derya Bulduk, Thierry Balsat.*

*MM./HH. Muradyan et Frémal quittent la séance / verlaten de zitting .*

#### **17. C.P.A.S. de St-Josse-ten-Noode ; compte 2015 ; approbation. O.C.M.W. van St-Joost-ten-Node ; rekening 2015 ; goedkeuring.**

**M. Fremal :** Concernant les comptes, une note explicative en marge du compte de l'exercice 2015 est jointe et le résultat présenté est de 68.017 euros en bonni.

**Mme Genot :** Il y a un problème avec les documents transmis par la commune, les tableaux débordent des pages et sont dès lors coupés. Nous n'avons ainsi pas les chiffres de 2015.

**M. Mouhssin :** Le quorum n'est plus réuni, je demande à la majorité que pour un point d'une si grande importance que le CPAS, il le soit.

*Les conseillers et échevins absents sont appelés, le quorum est à nouveau réuni.*

*Approuvé – aangenomen.*

*MM./HH. Muradyan et Frémal entrent en séance / treden in zitting.*

#### **18. C.P.A.S. de St-Josse-ten-Noode ; budget de l'exercice 2017, approbation. O.C.M.W. van Sint-Joost-ten-Node ; begroting voor het dienstjaar 2017, goedkeuring.**

**M. Fremal :** Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous devons vous avertir que l'année 2016 a été émaillée de changements importants en matière législative.

Tout d'abord, il nous faut rappeler les attaques successives à l'encontre du secret professionnel. À ce

propos, notre Conseil a voté une motion, majorité et opposition confondues, pour rappeler la stricte nécessité du respect du principe de la confidentialité du rapport entre l'assistant social et le bénéficiaire de l'aide apportée par notre CPAS. Il est faux de dire, comme certains articles de presse que nous nous protégeons derrière cette notion de secret pour ne pas dénoncer une situation de radicalisation... La loi nous y autorisait déjà et en cas de danger imminent c'est bien l'institution, donc à savoir le Président et le Secrétaire et non pas le travailleur social qui dénoncent les faits.

Ensuite, l'élargissement du PIIS à l'ensemble des bénéficiaires et non plus aux seuls jeunes de 18 à 25 ans comme le prévoyait la législation de 1993. Cette nouvelle volonté du législateur de s'en prendre aux plus démunis de nos concitoyens, parce qu'il faut savoir que ce qui se cache derrière cette législation c'est encore une fois la notion de sanction à l'égard du contrevenant, nous allons d'ailleurs devoir l'appliquer, cette législation. Notre but ici n'est pas de vouloir profiter de la tribune qui nous est donnée pour faire entendre que nous profiterions de notre position pour nous soustraire à la loi. Non, nous reviendrons, en présentant notre note de politique générale, sur les modalités d'application de celle-ci au sein de notre CPAS.

Mais je voudrais rendre honneur au travail incessant de nos conseillers de l'action sociale, encore une fois majorité et opposition confondues, pour permettre une application la plus positive possible pour les personnes qui s'adressent à notre CPAS. Il faut le dire haut et fort pour que ce fait soit bien audible à l'ensemble de notre population... Nos conseillers de l'action sociale passent des heures à analyser tous les dossiers de nos bénéficiaires avec un seul jeton de présence pour tout salaire ! Lorsque je dis passent des heures c'est bien pour appliquer, en bon père de famille, je devrais d'ailleurs dire en bonne mère de famille, puisque la majorité de nos conseillers sont des conseillères, appliquer donc la législation en gardant à la mémoire, pour chaque situation traitée que l'on ne perde jamais de vue la notion d'équité envers chaque bénéficiaire.

Je souhaite émailler mon propos d'un exemple significatif pour vous permettre de comprendre ce que nous percevons de ce fameux PIIS. Le programme de projet individualisé d'insertion sociale, tel qu'il a été envisagé à sa source, par Laurette Onkelinx, était de soutenir les jeunes, vous savez, ceux qui sont les plus vulnérables de notre population, à développer un projet qui leur permettent de ne pas s'enliser dans la précarité. Hé bien, c'est ce que nous faisons à chaque réunion hebdomadaire de nos conseillers. Nous analysons, en profondeur, la situation de chacun de nos jeunes. Nous voulons le meilleur pour chacun comme s'il s'agissait de nos propres enfants. Nous n'hésitons pas à convoquer celui qui aurait manqué l'école ou qui se serait absenté de sa formation ou de ses bancs à l'université, pour lui rappeler que de disposer d'un certificat ou d'un diplôme est la seule manière de combattre les discriminations qui sont encore trop portées à l'encontre de ceux qui habitent à Saint-Josse-ten-Noode !

Oui, nous soutenons nos jeunes pour qu'ils aillent le plus loin possible dans leur cycle de formation. Nous soutenons celui ou celle qui fait l'effort, dans des conditions sociales et familiales des plus difficiles à aller au bout de leur cursus universitaire. Je ne fais pas une fixette sur le diplôme universitaire, mais je tiens à réaffirmer ici que nous voulons donner à chacun les mêmes chances alors que la situation sociale de nos jeunes est la plus précaire du pays. Dans d'autres CPAS, une fois le bachelier atteint, on considère que le reste du cursus est à obtenir en travaillant et en allant au cours du soir. Pas à Saint-Josse, lorsque l'on s'inscrit dans un centre de formation, dans un CEFA, ou à l'université, on continue jusqu'à l'obtention du diplôme. C'est ça notre spécificité et je le répète, majorité et opposition confondues.

Et donc, nous nous attacherons de la même manière, avec la même pugnacité, à encadrer le PIIS adultes, si je puis m'exprimer ainsi, en innovant, en collaborant avec tous les services, qu'il s'agisse des centres de formation pour adultes, la promotion sociale, et je salue ici, comme l'ont fait les membres de notre majorité, l'arrivée de l'EPFC sur notre territoire, ou encore, les nouvelles actions qui seront menées en bonne intelligence entre les services de la Mission locale et les travailleurs d'Actiris. Et tout cela pourquoi ? Pour ne pas sanctionner les plus faibles d'entre nous !

Je suppose déjà qu'à la lecture de nos comptes ou de notre budget, certains membres de l'opposition de notre Conseil, vont réitérer leur inquiétude légitime quant à la bonne santé financière de notre institution en l'opposant à une diminution de nos capacités d'accompagnement de notre population. Eh bien je réponds, avant même que la question me soit posée, que c'est l'inverse qui se produit... Nous faisons plus avec moins, c'est tout ! Je sais déjà qu'ils ou elles ne se contenteront pas de cela. Et donc je voudrais déjà attirer leur attention sur quelques chiffres présents dans les documents qui sont mis à

leur disposition sur le site du CPAS. Je sais, ne pas disposer des documents est un frein à la bonne gouvernance... C'est la raison pour laquelle tous nos comptes et budgets sont disponibles à tout un chacun sur le site du CPAS, dès qu'ils sont votés par le Conseil !

Comme l'ont fait nos collaborateurs du CPAS, que je salue ici pour leur engagement, je vais partir de la dotation communale. Le lecteur attentif aura remarqué que la dotation reste inchangée, mais par contre le montant que nous ristournons à notre autorité de tutelle fond comme neige au soleil. Passant de 996.000 euros en 2013 à 544.000 euros en 2014 et *in fine* à 68.000 euros en 2015. Gageons que nous devrions revenir vers vous durant cette année pour effectuer les réajustements nécessaires en fonction de l'évolution de notre public. En effet, si jusqu'à présent notre CPAS n'a que partiellement été impacté par les mesures de notre gouvernement, nous pourrions malheureusement en subir davantage d'effets cette année. Je veux parler des mesures d'exclusions de toutes sortes qui se profilent à nouveau à l'horizon. Mais encore une fois, il faut pouvoir lire les chiffres à leur juste valeur. Si vous vous référez aux chiffres reprenant les aides sociales, vous constaterez, comme moi, qu'en septembre nous déclarons 1700 dossiers d'aides, RIS et ERIS confondus. Bien sûr cela comprend plus de personnes, puisque un grand nombre de ceux-ci concerne des familles. Lorsque l'on reçoit un RIS au taux charge de famille, il est clair que cela concerne les enfants et éventuellement le conjoint. Mais là où je veux attirer votre attention, c'est la notion de transfert qu'il faut retenir. En effet, septembre suit juin, il ne faut pas être grand clerc pour comprendre cela. Or, juin est la fin de l'année scolaire, comme vous le savez, et en lien avec ce que je viens de vous indiquer en matière d'accompagnement de nos jeunes, certains d'entre eux ont terminé leur parcours avec fruit. Le transfert dont je parle est le fait qu'un certain nombre de personnes qui obtiennent un emploi après les études quitte le territoire de Saint-Josse ouvrant ainsi la place à de nouveaux entrants, toujours plus pauvres. Nous les retrouvons donc en fin d'année, où nous déclarons 1900 dossiers d'aide ! Allez voir le tableau en annexe 11, il reprend l'évolution par mois de nos dossiers. Nous gageons que pour l'année 2017, nous atteindrons les 2000 dossiers, reprenant effectivement, une arrivée certaine d'un certain nombre de réfugiés syriens notamment.

Il faut également se baser sur l'effort consenti par la Région et notre Commune quant à permettre une augmentation continue de la mise à l'emploi par le truchement de l'article 60. Lorsque je suis arrivé à la tête du CPAS, nous comptions juste moins de 100 articles 60. Aujourd'hui, nous sommes à 134 et demain, je veux dire à la fin de la législature nous serons à 150 personnes qui bénéficieront de ce tremplin vers l'emploi. Car nous considérons bien cette mesure comme un tremplin et avec nos services nous avons bien envisagé une évolution positive de la mesure en interne. En effet, nous refusons de mettre à l'emploi dans cette mesure des personnes qui ne maîtriseraient pas l'une des deux langues nationales. Et avec votre accord de l'année passée, nous avons engagé une personne qui est en capacité, ancien article 60, de mesurer la connaissance du français. Pour ce qui concerne les personnes néerlandophones, nous avons un accord de collaboration avec BON. Lorsque les niveaux sont connus, nous engageons ces personnes à suivre un parcours de formation adapté à leur situation personnelle. Encore une fois c'est la marque de fabrique que nous voulons imprimer à notre CPAS, ne pas handicaper davantage notre public. Vous comprendrez, dès lors, que si nous attachons autant d'importance à l'accompagnement et à la formation de nos articles 60, c'est bien pour éviter qu'ils ne reviennent en fin de parcours au CPAS après avoir subi une nouvelle sanction d'Actiris, par méconnaissance de la langue !

Pour revenir sur le PIIS adulte, nous avons décidé, avec notre autorité de tutelle communale d'engager six travailleurs sociaux complémentaires, alors que notre bâtiment de la rue des Plantes reste en l'état actuel pour des raisons de dépollution des sols en standby, et que nous devons dès lors nous réorganiser, en interne, pour l'occupation de nos locaux de plus en plus exigus. C'est donc bien une politique proactive que nous souhaitons mettre en œuvre plutôt qu'une politique pro-excluante !

Pour ce qui concerne notre maison de repos Anne Sylvie Mouzon, nous atteindrons cette année la pleine occupation, pour rappel : 148 lits pour 135 à ce jour. Et nous avons encore une fois été inventifs en matière d'encadrement puisque nous avons décidé de mettre en œuvre une politique win-win en matière d'entrée en fonction pour de multiples emplois dans le cadre de l'article 60 au sein de celle-ci. Pour que vous compreniez bien ce que j'indique ici, je vais encore partir d'un exemple concret... Un grand nombre de nos bénéficiaires sont engagés dans des formations humaines (aides-soignants, animateurs, éducateurs,...). Lorsqu'ils ou elles ont terminé leur cursus, nous leur proposons un premier emploi au sein de l'institution qui leur permette d'avoir une expérience probante à indiquer dans leur CV. Ceux-ci ou celles-ci pourraient d'ailleurs bénéficier d'un contrat à durée illimitée lorsqu'un emploi

deviendrait vacant à la suite du départ d'un autre travailleur.

Pour conclure, il ne faudrait pas oublier notre polyclinique qui ne cesse d'augmenter sa patientèle grâce encore une fois à la qualité des services rendus, à l'ensemble de notre population et non aux seuls bénéficiaires de l'aide sociale. Il faut, et j'insiste, ne pas oublier que chacun d'entre nous a à rappeler ce principe auprès de toute la population de Saint-Josse.

Enfin je réponds à l'invective d'un certain, comme disait Jacques Brel, quant à ma légitimité par le silence et l'action.

**Mme Genot :** Lorsque les budgets baissent, dans le social, cela m'inquiète toujours un peu. En comparant les chiffres de 2017 avec ceux de 2013, on observe une baisse. Et cela, c'est un signal étonnant dans une commune comme la nôtre.

L'autre élément qui m'inquiète se trouve en page 5 de votre note de politique générale : « Le CPAS s'efforce de ne lancer de nouvelles initiatives qu'à la double condition qu'elles soient financées par les autorités fédérales et régionales, plutôt que par la commune et que ces initiatives offrent véritablement un service mieux diversifié et adapté aux besoins spécifiques de la population. »

Je pense que c'est une bonne chose que d'aller chercher un maximum de subsides, il s'agit là de bonne gestion. Par contre, si à un moment donné, il faut prendre une initiative, parce que cela correspond aux besoins de la population, même si il n'est pas encore financé, car l'on sait que bien souvent, ce sont les communes qui sont au plus proche des citoyens et de leurs besoins, je ne voudrais pas que l'on s'enferme dans ce mantra et j'espère que vous aurez à cœur d'y pallier avec nos petits moyens communaux.

Quelques points sur lesquels je souhaiterais revenir : on augmente le nombre d'articles 60, où seront-ils affectés et comment seront-ils sélectionnés ? Je vous encourage par ailleurs à être le plus juste possible dans cette sélection, loin des pressions communales.

Je vois que vous avez engagé un huissier sur base de contrats d'insertion, je souhaiterais savoir si il est déjà arrivé.

Page 15, par rapport à la maison occupée par un certain nombre de candidats à un titre de séjour : on y parle d'afflux massif, je pense que nous ne devrions pas utiliser ce terme qui est utilisé par d'autres à mauvais escient. Le reste du paragraphe est par ailleurs très bien.

Je pense qu'il est une bonne chose que nous ayons un service spécifique aux personnes âgées. Que ce service soit destiné aux personnes relevant déjà de nos services ou pas car de nombreuses personnes très démunies ne savent pas où s'adresser. Que cette permanence ne soit pas située au CPAS mais à la maison de repos rassurera peut-être certaines personnes qui n'osent pas pousser la porte du CPAS. Je pense qu'il serait vraiment utile d'en faire la promotion. Je pense à des personnes qui ont droit à la GRAPA et ne le savent pas, dans la mesure où ce ne sont pas des droits automatiques.

Par rapport à la cellule logement, vous faites le même constat que celui que je faisais tout à l'heure, du très mauvais rapport qualité / prix offert dans le privé. Je souhaiterais savoir exactement ce que cette cellule peut faire.

Par rapport au bâtiment rue des Plantes, quand et comment pensez-vous pouvoir débloquent le dossier ?

**M. Balsat :** Page 19, point 8.4, adresses de référence. Vous précisez avoir 59 personnes inscrites sous ce statut. Je souhaiterais savoir si vous êtes au courant que le ministre de l'intérieur est en train de créer un texte législatif qui risque d'entrer rapidement en vigueur et qui a pour but de supprimer les adresses de référence chez les particuliers. Quel service gère les adresses de référence ? Avez-vous prévu et / ou budgétisé cette nouvelle mesure ? Je pense que nous avons plus d'une centaine de personnes inscrites sous adresse de référence chez un particulier sur le territoire.

Page 20, points 9.1 et 9.2 : allocation de chauffage, fond social mazout et paiement des factures d'eau, de gaz et électricité. S'agit-il dans l'un des deux cas des fonds Vande Lanotte ? Le cas échéant, quel est le montant qui est budgétisé ?

Une troisième question qui concerne la prime d'installation. Il faut avoir eu le statut de sans domicile fixe pour y pouvoir prétendre. Je souhaiterais connaître le montant et le nombre de primes à l'installation budgétisées pour octroi au cours de l'exercice 2017.

**M. Fremal :** J'ai vérifié les chiffres entre 2013 et 2017. Faire moins avec plus, ce n'est pas faire plus en étant payé moins mais être inventif en matière de prise en charge. Avec, par exemple, des collaborations avec notre table d'emploi de la mission locale.

Il faut savoir que, lorsque nous envisageons la question, c'est en matière de dépenses qui peuvent être diminuées. Avec la politique actuellement menée, il y a également toute une série d'inversion de chiffres. Par exemple, sur une série de personnes quittant le statut d'équivalent RIS pour le RIS, il y a une diminution de la prise en charge à hauteur de 30 %. Inversement, il y a une participation plus importante car automatiquement, la personne devra signer un PIIS et nous recevrons 10 % de montant complémentaire. Certes, il s'agit là d'une ingénierie complexe que nous devons maîtriser pour permettre de ne pas diminuer l'aide apportée aux bénéficiaires. Je suis d'accord avec vous et c'est bien dans ce sens là qu'avec nos collègues du Conseil nous veillons à être innovants en matière de dépense.

C'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure au niveau de la maison de repos : nous ne pourrions pas augmenter le nombre de travailleurs pris en charge par l'INAMI puisque nous sommes au maximum de la capacité dont nous pouvons bénéficier. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, bénéficiant d'une partie de financement d'articles 60 complémentaires d'affecter, comme je l'ai indiqué, des étudiants en fin de cursus qui bénéficient dès lors de leur premier contrat, d'une possibilité de valoriser cette activité au niveau de leur CV et d'occuper éventuellement la place d'un travailleur nous quittant. Il n'y a pas beaucoup de *turnover* chez nous, c'est le propre d'une administration, mais certains travailleurs arrivent à l'âge de la retraite. Bien évidemment, une personne plus âgée nous coûte beaucoup plus cher, suite à l'évolution barémique. Ce sont là des équilibres que nous tentons de réaliser afin de ne pas exploser nos dépenses.

Je vous rejoins, il serait dommage, en matière de dépense, de ne pas mener un projet particulier car nous ne bénéficierions pas d'une subvention.

Nous étudions par ailleurs, avec le Collège notamment, la possibilité de réaliser une économie au niveau du service logement du CPAS. Nous souhaiterions la création d'un guichet unique, qui serait situé au niveau de la commune et qui permettrait de répondre à toute demande de recherche de logement. C'est un dossier sur lequel nous travaillons au niveau du CPAS, nous ne l'avons pas encore transmis au niveau du Collège mais il s'agit bien là de notre intention. Une économie d'échelle et de locaux serait à la clé, le CPAS étant confronté à un problème d'exiguïté.

Nous avons décidé, avec l'approbation de notre tutelle communale de procéder à l'engagement de 6 travailleurs sociaux. Il est clair qu'ils sont en partie financés par le remboursement des fameux 10 % qui sont prévus sur la signature du PIIS. L'état fédéral nous rétribuant en quelque sorte pour le travail effectué.

Je rappelle qu'en cours de législature, nous avons indiqué que nous maintiendrions le niveau de dossiers qui est un des plus bas de Bruxelles. Car nous comptons, ce faisant, garder la qualité de l'accompagnement de nos bénéficiaires. C'est la raison pour laquelle, bien que nous ayons initialement envisagé d'engager 3 travailleurs sociaux sur la mesure PIIS, que nous en engagerons finalement 6. L'engagement n'est pas destiné uniquement à rédiger les PIIS mais également à effectuer tout le travail complémentaire fourni par nos travailleurs sociaux.

Je suis d'accord avec votre remarque relative à la page 15, nous veillerons à ne plus utiliser ce terme qui est malveillant à l'égard de la population qui fréquente ce lieu. Ces personnes que l'on appelait réfugiés dans le cadre EBOLA ont été accueillies dans ce lieu. Nous y avons, avec la commune, effectué des travaux. Nous accordons l'aide médicale urgente à la totalité des habitants de cette structure. Il faut savoir que c'est également réaliser une dépense complémentaire : nous proposons systématiquement aux bénéficiaires de passer par notre polyclinique afin d'obtenir la première information sur leur situation médicale. Il s'agit d'un investissement consenti conjointement par la commune et le CPAS : mettre à la disposition de cette population un travailleur social qui se rend sur place. Il y avait des travaux à effectuer, la commune a délégué ses travailleurs afin de mettre le

bâtiment dans un minimum de conformité. Il y a des personnes qui sont sorties de cet immeuble et qui bénéficient aujourd'hui du revenu d'intégration grâce à une reconnaissance de leur statut.

Pour les personnes âgées, nous pourrions réaliser un *flyer* spécifique.

Pour la rue des Plantes, nous sommes toujours coincés mais le processus avance rapidement et, je pense que nous pourrions entamer des travaux de démolition avant la fin de la législature.

En ce qui concerne les adresses de référence, je ne suis pas au fait de la discussion du ministre de l'Intérieur quant à la suppression de ce type d'adresse chez les particuliers. Oui, ce serait une catastrophe, si ce n'est qu'effectivement, contrairement à ce que j'ai pu entendre, le CPAS de Saint-Josse n'est pas fermé aux adresses de référence. Nous appliquons purement et simplement la législation en la matière.

Pour le fonds Vande Lanotte, nous sommes sur un total de recettes d'exploitation de 487.000 euros.

Au niveau de la prime d'installation, de mémoire, elle tourne autour de 1.163 euros, je n'ai par contre pas le nombre de bénéficiaires mais viendrai avec celui-ci lors du prochain Conseil communal, si vous le souhaitez.

**M. Balsat :** Quel est le coût financier de la gestion des adresses de référence ? Y a-t-il un service dédié ?

**M. Fremal :** Les adresses de références sont gérées par l'ensemble des assistants sociaux. Par contre, lorsque nous sommes en adresse de référence, nous souhaitons systématiquement signer un SIS logement : un contrat d'insertion social logement qui implique la possibilité de souscrire à une épargne volontaire afin de constituer une garantie locative.

**Mme Genot :** Le personnel enseignant parle parfois d'enfants n'ayant rien à manger à midi, est-ce que des partenariats sont noués avec les écoles afin d'essayer de trouver des solutions structurelles à ce type de cas ?

Deuxièmement, j'entends ce problème d'exiguïté auquel est confronté le CPAS. À un moment, ne serait-il pas possible d'occuper une partie de l'espace Wauwermans, le temps que le bâtiment rue des Plantes ne soit construit.

**M. Mouhssin :** Ce n'est pas sur le fond mais sur la forme. Lorsque nous nous rendons sur backoffice secrétariat, très peu de documents sont disponibles. Mme Mouzon nous transmettait par le passé la note de politique générale et l'ensemble des documents que nous souhaitons avoir. J'entends que l'actuel Président du CPAS estime qu'il est de la responsabilité du Collège de nous fournir ces documents. Je souhaite que dans le futur, nous ne retrouvions pas dans la situation où et le CPAS et le Collège estiment qu'il n'est pas dans leur responsabilité que de nous fournir ces documents. Peut-on trancher cette question aujourd'hui ?

**M. le Président :** Je propose que ce soit le CPAS qui, comme dans le passé, transmette ces documents, cela me semble plus simple.

**M. Fremal :** Je propose de le faire par e-mail, dans un souci de protection de l'environnement.

*Le point est adopté à l'unanimité.*

*Suivent les interpellations.*

#### **19. Ontbrekende oproepkaarten voor vervanging verlopen ID-kaarten in Sint-Joost ; interpellatie ingediend door Dhr. F. Roekens, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)**

**M. Roekens :** Ik werd door enkele burgers attent gemaakt op het feit dat ze van de gemeentelijke administratie van Sint-Joost-ten-Node recent geen oproep kregen om bij het



gemeentebestuur hun ID-kaart te vervangen waarvan de looptijd verstreek. Sommigen onder ontdekten op de luchthaven of aan de grenscontrole van het treinstation dat hun ID-kaart was verlopen wat tot zeer vervelende situaties heeft geleid. Het is het gemeentebestuur dat normaal gezien de oproepingsprocedure automatisch moet opstarten.

VRAGEN:

Kan u bevestigen dat bepaalde burgers van de gemeente geen oproepkaart hebben ontvangen?

Zo ja, Over hoeveel personen gaat het?

Wat is de oorzaak van het probleem? Zijn deze oproepkaarten niet opgesteld of zijn deze zoekgeraakt bij de post?

Hoeveel burgers in Sint-Joost hebben momenteel een verlopen identiteitskaart ?

Zullen personen met een verlopen identiteitskaart door het gemeentebestuur worden gecontacteerd om hun kaart te laten vernieuwen indien blijkt dat hen geen oproepkaart werd toegezonden?

*Mme Bulduk et M. Balsat qui ont des questions d'actualité à ce sujet se joignent au point.*

**Mme Bulduk :** Je rejoins mon collègue Roekens concernant le volet informatique. J'ai été contactée par plusieurs personnes la semaine dernière car nous avons eu un gros souci au niveau de la commune et des services de l'administration, surtout au niveau de la démographie.

Lundi, on a prévenu la population qu'il y avait un *bug* informatique et que le problème viendrait du fédéral. Pourquoi ceci s'est uniquement manifesté à Saint-Josse et pas dans les communes limitrophes ? Combien d'heures cet incident informatique a-t-il duré ? Quels services furent impactés ?

Par rapport à la journée du mardi, il y a eu une grève du personnel.

Mercredi, la situation était très difficile. Des personnes à mobilité réduite et des personnes très âgées attendaient leur tour, depuis des heures pour certaines, c'était scandaleux, inacceptable. Pourquoi ne pas les servir en priorité ou même un service à domicile pour ces personnes là ?

Pourquoi également, des équipes des gardiens de la paix se trouvaient dans les couloirs à égrener les numéros des tickets ? Cela fait-il partie de leurs tâches ? Ne devrait-on pas passer à un système automatisé pour la distribution de tickets, il semble par ailleurs que la personne à l'accueil qui les distribue ne suffit pas.

Enfin, y a-t-il bien une caisse au service population ? J'ai assisté à une scène où un fonctionnaire a dû rendre la monnaie de sa poche.

**M. Balsat :** Nous avons effectivement connu une panne informatique dans le service démographie le vendredi et le lundi suivant. Le mardi : grève du personnel, la situation fut donc très difficile le jour de la reprise, le mercredi.

Avons-nous un problème récurrent au niveau du réseau Saphir, qui permet au service population et démographie de gérer les cartes d'identités etc. ? Comme le problème ne se présente pas dans les autres communes, je me suis demandé si il ne s'agissait pas d'un problème de serveur. Je suis allé voir aujourd'hui les décisions du Collège et, en date du 13 mars, un contrat de maintenance pour les applications GRH2002 et gestion de caisse a été décidé. Par ailleurs, je crois savoir que nous n'aurions qu'un ou deux appareils permettant de prendre les empreintes digitales pour les passeports ?

**M. le Président :** Je ne sais vous répondre à ce sujet, je n'ai pas les éléments de réponse et n'ai pas été mis au courant de l'incident. Je propose de revenir sur le sujet lors d'un prochain conseil communal où vous viendriez avec une interpellation à ce sujet.

Concernant la question de M. Roekens, le Service public fédéral Intérieur - Direction générale institutions et population - Service Population et Cartes d'identité envoie aux communes les instructions générales relatives aux cartes d'identités électroniques des Belges.

En résumé, le Registre National envoie mensuellement aux communes la liste des convocations.

Les communes les téléchargent et les font parvenir aux citoyens. Il y a lieu ici de rappeler à nos concitoyens qu'ils doivent être particulièrement vigilants dans le cadre d'un voyage à l'étranger. Il peut être utile de se renseigner auprès de leur compagnie de voyage ainsi que sur le site [www.diplomatie.be](http://www.diplomatie.be) - onglet : voyager à l'étranger. Ces interlocuteurs rappellent en effet l'importance d'avoir une carte d'identité ou un passeport valable, d'après la destination où le voyageur doit se rendre. Certaines destinations demandent une validité supérieure à trois mois par exemple.

Lors d'une commande de tickets d'avion pour un voyage, chaque citoyen doit introduire le numéro de sa carte d'identité ainsi que sa validité.

Il est vrai que des citoyens nous rapportent parfois que, d'après leur adresse ou d'après l'immeuble où ils vivent, des problèmes de postes persistent.

Dans certaines situations, cela peut ouvrir un dossier de vérification d'adresse.

**M. Roekens** : Il n'y a dès lors pas de problème généralisé de convocations qui n'auraient pas été envoyées.

**M. le Président** : Pas à ma connaissance.

*Les points 20 et 21 sont traités simultanément.*

**20. Interpellation de Dorah Ilunga à M. Philippe Boikété, Échevin de l'Enseignement francophone, Emploi, Formation, Promotion sociale, Logement (patrimoine locatif), Informatique concernant « l'utilisation des SMS avec les locataires communaux » au Conseil communal du 27 mars 2017. (Complémentaire)**

**21. Les locataires communaux vont-ils perdre leur droit à la vie privée à l'insu de leur plein gré ? ; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**Mme Ilunga** : M. l'Échevin, à votre initiative, depuis le début du mois de mars, le service des Propriétés communales de Saint-Josse-ten-Noode recourt désormais au sms pour informer et communiquer avec ses 340 locataires et les 700 candidats locataires.

Dès lors, je souhaiterais savoir :

- . Quel est l'objectif de cette initiative ?
- . De quelle manière s'effectuera-t-elle pour les locataires et les candidats-locataires ?
- . À partir de quand et vers qui sera étendu ce nouveau dispositif ?

**M. Balsat** : Les propriétés communales viennent d'annoncer qu'elles informeraient / communiqueraient dorénavant par SMS avec leurs locataires...

Pouvez me dire si vous avez prévenus vos locataires de ce changement ? Quelles sont les garanties que les n° de gsm des locataires ne seront pas utilisés à d'autres fins que celles prévues contractuellement ? Quid des personnes qui ne disposent pas de gsm, ni de téléphone ? Quid des personnes qui ne veulent pas que vous utilisez leur n° et qui désirent utiliser leur droit d'opposition ?

**M. Mouhssin** : Je pense que la question de la protection de la vie privée est un élément essentiel. Un nouvel outil est mis à disposition de la majorité, du Collège tout particulièrement. Un outil peut-être bien utilisé ou mal utilisé.

Un certain nombre de locataires communaux m'ont fait part du fait que l'échevin en charge du logement a pris contact avec eux, leur a téléphoné lorsque ils étaient en retard au niveau du loyer. Je pense qu'il s'agit là du rôle de l'administration et je souhaiterais savoir si ce fait est vérifié. Si c'est le cas, mon inquiétude est alors que demain, en plus d'appeler les locataires, l'échevin ne les harcèle de SMS. Je souhaiterais avoir la garantie qu'il s'agit bien de l'administration qui joue ce rôle et savoir si,

dans le passé, l'échevin en charge des logements a contacté des locataires pour leur demander de procéder au paiement de leur loyer.

**M. le Président :** D'autres communes prennent en exemple la commune de Saint-Josse en la matière, il faut aussi le souligner.

**M. Boïkete :** Pourquoi avoir mis en place ce dispositif d'information de nos locataires via SMS ? Car nous nous sommes rendus compte que lorsque les locataires appelaient pour toute une série d'interventions techniques dans le bien qu'ils occupent ou dans les communs, bien souvent, il y avait un certain nombre de malentendus entre ce que les locataires pensaient avoir signalé à l'administration et l'information reçue par l'administration.

Nous étions donc parfois dans des situations difficiles où le locataire est convaincu qu'il a appelé le service maintenance qui, lui, nous fait part de ne pas avoir trace d'un quelconque appel.

Nous avons cette possibilité, dans le logiciel qui est utilisé par les propriétés communales d'envoyer des SMS aux locataires et l'idée est partie de là. Lorsque un locataire appelle la maintenance pour une intervention, un SMS lui est automatique envoyé avec le numéro d'intervention. Dans toutes ses démarches ultérieures, ce locataire peut le référer, les services peuvent alors vérifier l'introduction de la demande et le suivi de celle-ci. Cela permet au locataire d'être assuré que sa demande a bien été prise en compte et cela permet également à l'administration de ne pas avoir à systématiquement se justifier par rapport au politique puisque, comme vous le savez, nous tenons des permanences sociales où les locataires viennent régulièrement nous voir ou bien vont voir des conseillers communaux lorsque ils estiment que leur demande n'est pas bien prise en compte.

Ici, ce système va nous permettre, demain, dès que nous recevrons une demande d'intervention de prévenir l'ensemble des locataires de l'immeuble lorsque la panne concerne les communs. Imaginez qu'un ascenseur tombe en panne, nous pourrons alors prévenir les habitants que la commune est au courant et indiquer le délai de réparation. Bien souvent, lorsque une panne se produit, de nombreuses personnes appellent simultanément. L'idée est de rassurer les personnes : on s'occupe du problème, même si c'est un voisin qui nous a prévenu. Nous allons évidemment utiliser le SMS, un courrier pourrait arriver après la réparation. Le SMS a pour lui l'instantanéité. Il s'agit donc d'utiliser ce dispositif afin de prévenir les locataires des problèmes qui pourraient survenir dans la jouissance de leur bien.

Nous ne sommes pas sourds à ce vous soulignez M. Balsat, si des locataires ne souhaitent pas être tenus au courant, il leur suffit de nous en informer et nous n'utiliserons plus ce dispositif avec eux.

Quant aux locataires n'ayant pas de téléphone mobile, un dispositif d'information alternatif est mis en place : soit par courrier, soit, dans le cas d'un problème d'ascenseur par exemple, via un voisin que l'on aura identifié dans l'immeuble et qui serait en mesure de prévenir son voisin.

**M. le Président :** L'extension du système à l'école, pour les parents, est actuellement à l'étude. Il est déjà utilisé dans d'autres écoles, c'est un excellent moyen de communication. Par exemple lors d'attentats terroristes ou d'autres problèmes pouvant survenir dans une école, les parents apprécient d'être informés.

L'objectif est ici circonscrit dans un cadre précis. Il ne s'agit pas de l'échevin qui envoie des SMS ! Il s'agit de l'administration, dans un cadre précis et transparent.

**M. Boïkete :** Nous n'allons pas utiliser le SMS pour tout, l'idée est ici de prévenir le locataire le plus rapidement possible. Il s'agit d'être proactif, on observe que plus on intervient en amont auprès des locataires, pour leur signaler un défaut de paiement par exemple, plus on évite des complications par la suite. Toute la démarche des services par rapport à ces questions là se situe dans cette idée de rapidité.

Pour d'autres procédures, requérant un certain formalisme, comme les arriérés, il y aura toujours un courrier qui sera envoyé aux locataires.

**M. Balsat :** Qui va gérer cette centrale de SMS ? Quid des gens ayant changé de numéro ? Pourquoi ne pas envoyer un courrier à l'ensemble des locataires les prévenant du nouveau système et indiquant la

possibilité de ne pas participer à celui-ci ? Ceci permettrait également de prévenir les locataires ayant changé de numéro mais qui souhaiteraient y participer de mettre à jour leur numéro.

**M. le Président :** Nous sommes d'accord là dessus M. Balsat.

*Mme Kabulu demande quand le système sera mis en œuvre.*

**M. Boïkete :** C'est déjà le cas, nous avons envoyé un SMS pour prévenir et il y a déjà eu des interventions. Pour les changements de numéro de téléphone, il y a dans le système un dispositif prévu afin de vérifier si le locataire a bien reçu le SMS.

**M. Mouhssin :** Vous n'avez pas répondu à ma question, avez-vous déjà pris votre téléphone pour appeler un locataire en retard de paiement de loyer ?

**M Boïkete :** Jamais M. Mouhssin.

*M./Dhr. Mohammad et Mme/Mev. Vandenabeele quittent la séance / verlaten de zitting.*

## **22. La commune va-t-elle être privée des taxes vitrines sur les carrées ? ; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Balsat :** Il me revient que de nombreux propriétaires de carrées ont récemment introduit via leur avocat une réclamation adressée au collège des bourgmestre et échevins contre la taxe sur les immeubles ou partie d'immeubles appelés carrées...

Pouvez-vous me dire si cette procédure a une conséquence sur l'enrôlement et le paiement de la taxe de 3.000 euros par les plaignants ?

Dans l'affirmative pouvez vous me dire laquelle ?

Dans l'affirmative que compte faire la commune ?

**M. le Président :** Certains propriétaires ont effectivement introduit une réclamation par le biais d'un avocat à l'encontre de la taxation 2016 sur les immeubles ou parties d'immeubles appelés "carrées".

En ce qui concerne les différentes étapes, il convient d'être précis et ne pas tout mélanger.

En ce qui concerne l'enrôlement de la taxe, la procédure de réclamation n'a pas de conséquence sur celle-ci puisqu'elle ne peut qu'y être postérieure. Sinon on ne serait pas dans le cas de figure d'une réclamation à l'encontre d'une imposition.

Dans le cas présent, la taxe a été enrôlée en octobre 2016. Les réclamations nous sont pour la plupart parvenues fin février 2017.

En ce qui concerne le paiement de la taxe, l'introduction d'une réclamation ne dispense pas le redevable de son obligation de payer la taxe due.

Seules les procédures de recouvrement et le délai de prescription sont suspendus : il n'y a plus de recouvrement forcé possible, sauf si le trésor est en péril.

Il va de soi que si le redevable paie et qu'il a gain de cause, la commune devra rembourser, en ce compris les intérêts. L'inverse est vrai aussi.

En ce qui concerne votre dernière question, sachez que la procédure suit son cours.

Un accusé de réception de la réclamation a été envoyé.

La réclamation est instruite par l'administration et le Collège statuera sur chaque réclamation dans le délai légal, c'est-à-dire dans les 6 mois à partir de la réception de la réclamation.

La décision sera notifiée au réclamant.

Enfin, 3 mois après la notification de la décision du Collège, si le Collège a rejeté la réclamation comme étant non fondée, le Receveur communal peut reprendre la procédure de recouvrement sauf si le réclamant introduit un recours / requête devant le Tribunal de Première Instance.

**M Balsat :** Les plaintes sont introduites par le même cabinet d'avocat ayant fait sauter le règlement prostitution, je pense dès lors qu'il connaît son affaire. Le cabinet précise : « la taxe sur votre immeuble est bien suspendue sitôt la réclamation introduite ». La taxe est donc toujours enrôlable et à payer mais elle est suspendue.

M. /Dhr. Mouhssin quitte la séance / verlaat de zitting.

### **23. Quel avenir pour les nombreux immeubles commerciaux de la chaussée de Louvain laissés à l'abandon par l'ancienne enseigne orange ? ; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Balsat :** Depuis la mise en faillite de l'enseigne orange, de nombreux immeubles lui appartenant dans la chaussée de Louvain sont désespérément vides tant au niveau des rez commerciaux qu'aux étages. Comme on pouvait le supposer, cette cicatrice laissée dans cette artère n'est pas des plus rassurante pour le restant du noyau commercial de la chaussée ni même pour les habitants du quartier. Or, lors de la récente commission relative au PRDD dans la note de synthèse de la commune qui doit remettre un avis à la Région, vous expliquez dans l'AXE 1 : Politique en matière de logement, que la commune devra être attentive à la mutation des immeubles de la chaussée de Louvain suite au départ de l'enseigne orange et devra saisir les opportunités afin de réaliser cet objectif...

- . Pouvez vous nous dire si la commune a des projets d'acquisitions et ou locations sur les biens en question ?
- . La commune a-t-elle l'ambition de collaborer via un partenariat avec le propriétaire des immeubles ?

La commune compte-t-elle créer de nouveaux commerces et favoriser des logements ?

*M. Balsat joint sa question d'actualité concernant la taxe sur les commerces vides ou innocupés.*

Nous avons aujourd'hui des rez-de-chaussée commerciaux vides depuis pas mal d'années. Une taxe sur les immeubles vides existe, pas sur les commerces vides. Il y a certes des commerces qui ferment de manière légitime mais d'autres commerces sont fermés à des fins de spéculation. Ne pourrait-on pas taxer ces commerces innocupés ?

Dans le PRDD, on indique que la commune sera très vigilante et qu'elle saisira toutes les opportunités. La commune a-t-elle des projets d'acquisition ou de location des biens en question ? La commune a-t-elle l'intention de collaborer via un partenariat avec le propriétaire de ces immeubles ? La commune compte-t-elle stimuler la création de nouveaux commerces et favoriser la création de logements ?

**M le Président :** Sur la question de la taxation des rez-de-chaussée commerciaux innocupés, je ne me prononcerai pas aujourd'hui, ce n'était pas le sujet d'une interpellation et je n'ai pas étudié cette question qui mérite de l'être.

La Commune n'a aucun projet d'acquisition ni de location des biens appartenant à cette enseigne.

Nous sommes attentifs au déploiement de cette zone qui fait partie des zones de développement prioritaire du commerce et de l'activité économique. À cet égard, nous serons particulièrement exigeants quant à la qualité commerciale.

**24. Quand les oublis de ramassages de Bruxelles-Propreté génèrent de la saleté dans plusieurs rues de Saint-Josse ; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal.**  
*(Complémentaire)*

**M. Balsat :** Depuis plusieurs semaines, plusieurs rues de st josse sont régulièrement oubliées lors des ramassages des sacs poubelle par les services de Bruxelles propreté. En effet, depuis l'entrée en vigueur, début 2017, des nouveaux horaires imposés par la Secrétaire d'État à la Propreté publique, de nombreux habitants, pas encore familiarisés avec les changements, sont confrontés à une difficulté supplémentaire à savoir contrôler si les sacs ont bien été enlevés.....

- . Pouvez-vous me dire quels sont les problèmes rencontrés par l'organisme régional ?
- . Les services communaux sont ils habilités à palier aux absences de Bruxelles-Propreté ?
- . Quid des infractions constatées par les agents de la propreté public pour les sacs restés sur le trottoir ?

**M. Jabour, échevin de la propreté publique :** En effet depuis la réforme des collectes début janvier 2017 et malgré le fait que la population de Saint-Josse-ten-Noode a globalement bien intégré les différents changements, nous constatons effectivement d'importants dysfonctionnements dans l'organisation et la réalisation des différentes collectes prévues le mercredi et le samedi matin.

Depuis le mois de janvier 2017, chaque jour de collecte, nos agents réalisent un relevé précis des rues et / ou des types de déchets non collectés que nous transmettons aux agents de proximité et aux services opérationnels de Bruxelles-Propreté avec lesquels nous entretenons d'excellentes relations. Sur cette base et grâce à l'excellente collaboration et réactivité de nos interlocuteurs à l'agence, des rattrapages sont organisés mais ils s'étalent bien souvent sur plusieurs jours ou sont incomplets si bien que nous retrouvons des sacs poubelles et cartons plusieurs jours dans nos rues. Cette situation nous conduit par ailleurs à faire réaliser parfois par nos services une partie des collectes non réalisées.

Nous nous efforçons également de passer derrière les camions de collectes de l'ABP pour le nettoyage des voiries lorsque nécessaire : sacs éventrés, etc. Bruxelles-Propreté nous a confirmé que le mercredi, jour de collecte des ordures ménagères et déchets triés à Saint-Josse-ten-Noode, est un jour problématique dans leur organisation du travail de collecte.

Une difficulté supplémentaire s'est ajoutée ces derniers jours en raison du conflit social opposant les syndicats à la direction de Bruxelles-Propreté. Celui-ci est en voie de résolution. Certaines perturbations sont peut être encore à craindre.

Depuis le mois de janvier, en dehors des opérations *trash* menées avec la police et sauf situation particulière nous n'opérons plus de fouilles de sacs et ne taxons plus les habitants pour des sacs restés sur le trottoirs.

Il serait par ailleurs regrettable que la Commune soit tenue pour responsable de la situation actuelle et que les investissements consentis par le Collège en matière de propreté publique depuis plusieurs années soient oubliés.

**25. Règlement communal fixant les modalités selon lesquelles l'enquête de résidence doit être effectuée ; proposition de motion introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal.**  
*(Complémentaire)*

**M. Balsat :** M. le Président, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, M. le Secrétaire communal, chers collègues,

En février 2014 je proposais à cet honorable conseil d'approuver ma proposition de motion comme précisée ci-dessus devant nous permettre de fixer les modalités pour un règlement communal qui réglerait la manière dont l'enquête de résidence doit être effectuée et imposé par l'arrêté royal du 16

juillet 1992. En effet, notre commune comme 14 autres en Région Bruxelloise, était déjà en infraction avec cet arrêté relatif aux registres de la population et des étrangers notamment dans ses articles 5,7 et 10 traitant de la problématique des enquêtes de résidence et de la manière dont elles doivent être effectuées. Une circulaire Ministérielle synonyme d'un rappel à l'ordre avait déjà été envoyée aux communes le 30 août 2013 émanant de la Ministre de l'intérieur de l'époque dans le cadre d'un accord gouvernementale pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale. En décembre 2014, un rapport du Comité P relevait lui aussi l'irrespect de la loi, notamment par de nombreuses communes bruxelloises en pointant les problèmes rencontrés par les policiers de terrain par l'absence d'un cadre légal. Enfin, plus récemment, en novembre 2016, le plan canal du Ministre de l'intérieur élargit en Plan National de sécurité fait lui aussi référence aux contrôles domiciliaires qui précise à nouveau que la compétence appartient aux communes via un règlement communal qui doivent en organiser les modalités...

#### Exposé de la situation et argumentation :

Dès lors,

Considérant la loi du 19 juillet 1991 relative à la tenue des registres de la population et des cartes d'identité ;

Considérant l'arrêté royal du 16 juillet 1992 relatif aux registres de la population et au registre des étrangers ;

Considérant la circulaire Ministérielle du 30 Août 2013 relative à la fraude sociale et fiscale ;

Considérant le rapport du Comité P du 11 décembre 2014 relatif à la manière dont les zones de police exécutent le contrôle du domicile ;

Considérant le plan Canal du 4 février 2016 ainsi que la plan national de sécurité 2016-2019 ;

Considérant la nouvelle loi communale notamment les articles 112,114 et 119 ;

Considérant la loi sur la fonction de police ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 4 septembre 2003 déterminant les exigences élémentaires de sécurité , de salubrité et d'équipement des logements ;

Considérant que ces législations attribuent à la police le rôle de vérifier la réalité de résidence par rapport à la déclaration des personnes concernées ;

Considérant que la loi relative à la tenue des registres de la population et des cartes d'identité octroie, au niveau ministériel, au ministre ainsi qu'à son délégué, le directeur général du département "Population-Elections-Institutions", une compétence pour trancher les litiges qui peuvent opposer un administré à une administration communale ou un désaccord entre deux communes et qu'une disposition semblable doit être prise au niveau communal ;

Considérant que pour pouvoir exercer les missions qui sont conférées par les dispositions légales, il y a lieu d'établir un rapport relatif à l'enquête de résidence ;

Considérant dès lors que le conseil communal doit prendre un règlement en la matière :

Je prie le collège des Bourgmestre et Échevins de présenter dans les plus brefs délais une proposition de règlement au conseil communal à qui je soumet en cette séance un vote pour approbation de la motion.

**M. le Président :** Les autres dont vous parlez souhaitent émettre des règlements permettant d'empêcher la domiciliation dans des bâtiments lorsque il y a infraction urbanistique.

Actuellement, la loi oblige les bourgmestres et Collèges à inscrire les citoyens en faisant la demande, quel que soit la situation urbanistique du bâtiment. Demain, lorsque l'arrêté royal sortira et qu'il contraindra les communes à ne plus inscrire les personnes résidant dans des bâtiments comportant des infractions urbanistiques, M. Balsat, vous allez à contre-courant de ce que vous dites.

Dans notre commune, lorsque je suis devenu bourgmestre, une procédure était en place, elle était soutenue par ECOLO et d'autres groupes. Cette procédure interdisait l'inscription des personnes en cas d'infraction urbanistique. J'ai refusé d'y adhérer. J'ai appliqué l'intégralité de la loi. Celle-ci oblige les communes à inscrire les citoyens, quel que soit l'état du bâti, même en cas d'insalubrité. Demain, dans la refonte que vous mentionnez, certains ont à cœur de refuser la résidence dans des bâtiments comportant des infractions.

Je me suis inscrit dans une démarche globale, concertée avec la Région, la conférence des

bourgmestres et le ministère de l'Intérieur. Si, demain, une décision du fédéral ou de la région nous ordonnait de ne plus inscrire en cas de problème urbanistique, nous cesserions. En attendant, je le fais, et dans la zone de Police, ce n'est pas le cas de tous.

*La motion est portée au vote et rejetée avec 16 votes défavorables, 3 votes favorables et une abstention.*

*Ont voté contre : Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Ahmed Medhoun, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Frémal, Gabriella Mara.*

*Ont voté pour : Thierry Balsat, Frédéric Roekens, Zoé Genot.*

*S'est abstenue : Derya Bulduk.*

*Suivent les justifications de vote.*

**Mme Genot** : La loi prévoit que les communes ont l'obligation de rédiger un règlement encadrant la domiciliation. Vous pouvez expliquer les effets pervers qu'aurait un tel règlement, je pense que c'est douter de notre capacité à Saint-Josse de rédiger un règlement communal. Je ne comprends pas le vote qui vient d'avoir lieu. Comment un Conseil communal peut voter contre une obligation légale, c'est à dire, de rédiger un règlement communal ? Nous nous trouvons dans une situation pour le moins ubuesque.

*M. le Président déclare qu'il s'est expliqué, qu'il a étayé la démarche dans laquelle il s'inscrivait, avec la conférence des bourgmestres et le ministère de l'Intérieur et que la majorité attend les conclusions de cette démarche.*

**Mme Bulduk** : Je trouve que placer ce sujet en point d'actualité est un peu léger, nous aurions dû en débattre. Je propose de placer le sujet à l'ordre du jour du prochain conseil afin d'en débattre sérieusement.

*Suivent les questions d'actualité.*

## **26. Terrasses éphémères ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.**

**M. Balsat** : En 2015, la commune a instauré ce que j'appelle les terrasses éphémères. Bon nombre de tenanciers ont depuis lors usé de cette faculté. La commune tolère l'installation de terrasses sur des emplacements de parking de juin à septembre. Tout au long du mois de mai, nous avons énormément de festivités et de braderies au sein du territoire communal. Les commerçants aimeraient pouvoir disposer d'un mois supplémentaire, le mois de mai.

**M. le Président** : Le dossier est déjà à l'étude et nous avons déjà effectué la concertation avec les commerçants. Nous viendrons avec une proposition au Collège très prochainement.

## **27. Recrudescence d'incivilités rue Verbist, caméras, couvre-feu ? ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.**

**M. Balsat** : Énormément de personnes sont venues me trouver et sont inquiètes. Je sais que la police a déjà effectué plusieurs interventions, j'ai même songé à un moment donné que la commune allait installer une caméra de surveillance rue Verbist. Il y a à nouveau un petit groupe de 2 à 3 personnes qui viennent systématiquement s'installer chaque soir aux environs de 18 heures à l'angle de la rue de Liedekerke et de la rue Verbist. Les commerçants des environs sont très inquiets mais également les habitants. Ne peut-on pas envisager l'installation d'une caméra ? Il est nécessaire d'agir. Ou alors, comme cela s'est fait à Molenbeek je pense, ne peut-on pas instaurer un couvre feu ?

**M. le Président** : Je vais en parler avec la police.



**28. Bombes hilarantes ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.**

**M. Balsat :** Il y a une recrudescence dans plusieurs communes, dont à Saint-Josse du côté de la rue Verte, de petites pastilles de pâtissier destinée à la confection de la chantilly et dont il est fait un usage détourné.

**Mme Genot :** Cet usage peut s'avérer dangereux, pour la moelle épinière notamment.

**M. le Président :** Je découvre le phénomène.

**29. Vitrines ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.**

**M. Balsat :** J'apprends de la presse une recrudescence d'incivilités dans le quartier Nord. Pas uniquement par voie de presse d'ailleurs, dois-je avouer. De nombreuses vitrines sont saccagées pour des raisons diverses.

**M. le Président :** C'est très bien que les gens fassent des articles, j'en ai fait part à la journaliste, malheureusement, je ne suis au courant de rien. La première chose que l'on fait lorsque il y a un problème quelque part est d'interpeller les autorités. Vous l'avez dit vous-même au début de ce Conseil, nous pratiquons une politique de sécurisation du quartier. J'ai l'impression que le fait que la police soit présente et contrôle régulièrement gêne également beaucoup de monde. Vous savez, lorsque l'on a contrôlé les carrées, pour l'essentiel, il s'agissait de traite humaine, ce n'était pas de la prostitution. C'est cela la vérité.

*La séance publique est clôturée à minuit cinquante six..*